



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia

Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

**ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ**

Kingdom of Cambodia

Nation Religion King

Royaume du Cambodge

Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង

Trial Chamber

Chambre de première instance

**TRANSCRIPTION - PROCÈS *DUCH*
PUBLIC**

Dossier n° 001/18-07-2007-CETC/CPI

17 août 2009, 9 h 5

Journée d'audience n° 59

Devant les juges :

NIL Nonn, Président
Silvia CARTWRIGHT
YA Sokhan
Jean-Marc LAVERGNE
THOU Mony
YOU Ottara (suppléant)
Claudia FENZ (suppléante)

Pour les parties civiles :

YUNG Phanith
MOCH Sovannary
TY Srinna
Silke STUDZINSKY
Fabienne TRUSSES-NAPROUS
Alain WERNER

Pour la Chambre de première instance :

DUCH Phary
SE Kolvuthy
Matteo CRIPPA
Natacha WEXELS-RISER
Aline BRIOT

Pour la Section de l'administration judiciaire :

UCH Arun

Pour le Bureau des co-procureurs :

SENG Bunkheang
Vincent DE WILDE D'ESTMAEL
PAK Chanlino

Pour l'accusé, KAING GUEK EAV :

KAR Savuth
Marie-Paule CANIZARES
Heleyn UÑAC

TABLE DES MATIÈRES

LA PARTIE CIVILE: Mme LEFEUVRE

Interrogatoire par Monsieur le Président page 14

Interrogatoire par Maître Trusses-Naprous..... page 34

LA PARTIE CIVILE: Mme OUK NEARY

Interrogatoire par Monsieur le Président page 47

Interrogatoire par Maître Trusses-Naprous..... page 68

LA PARTIE CIVILE : M. HAMILL

Interrogatoire par Monsieur le Président page 75

Interrogatoire par Maître Werner page 118

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
L'ACCUSÉ	Khmer
Me CANIZARES	Français
M. DE WILDE D'ESTMAEL	Français
M. DUCH PHARY	Khmer
M. HAMILL (Partie civile)	Anglais
Me KAR SAVUTH	Khmer
M. LE JUGE LAVERGNE	Français
Mme LEFEUVRE (Partie civile)	Français
M. LE JUGE NIL NONN (Président)	Khmer
Mme OUK NEARY (Partie civile)	Français
Mme SE KOLVUTHY	Khmer
M. SENG BUNKHEANG	Khmer
Me STUDZINSKY	Français
Me TRUSSES-NAPROUS	Français
Me WERNER	Anglais

1

1 (Début de l'audience: 9 h 5)

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Veuillez vous asseoir. Nous reprenons l'audience.

4 Aujourd'hui, nous allons entendre les parties civiles qui ont été
5 retenues par la Chambre pour être entendues à l'audience. Nous
6 n'allons donc entendre que certaines des parties civiles parmi
7 les 93 parties civiles existantes.

8 [09.06.55]

9 Avant de procéder à la comparution des parties civiles, je
10 demande au greffier de nous rendre compte des parties présentes
11 et autres personnes intéressées.

12 Mme SE KOLVUTHY:

13 Monsieur le Président, les parties sont toutes présentes et la
14 partie civile... les parties civiles E2/85 et E2/89 sont
15 également présentes et attendent de comparaître devant la
16 Chambre.

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 Avant de faire comparaître les parties civiles, je voudrais me
19 tourner vers la Défense concernant la liste des constitutions des
20 parties civiles qui a été lue à l'occasion de l'audience du 10
21 août. Pour des fins de calendrier, la Chambre aimerait savoir si
22 la Défense a l'intention de contester certaines des constitutions
23 des parties civiles pour... s'agissant de celles qui ne seront
24 pas entendues à l'audience.

25 Nous demandons donc à la Défense d'indiquer quelles sont les

2

1 parties civiles constituées qu'elle a l'intention de contester et
2 de nous dire, en une ou deux phrases, les raisons pour lesquelles
3 elle conteste ces constitutions de parties civiles.

4 La Défense aura la possibilité d'expliquer plus en détail les
5 raisons de cette contestation verbalement à la fin de l'audition
6 des témoins actuellement prévus. Les parties civiles auront la
7 possibilité de répondre oralement. Cela avait déjà été indiqué la
8 semaine dernière.

9 [09.09.17]

10 Nous aimerions donc savoir si la Défense peut maintenant nous
11 dire quelle est leur position concernant les parties civiles qui
12 ne seront pas entendues à l'audience, la raison de cet exercice
13 étant que nous souhaitons diligenter en tant que possible la
14 procédure.

15 La Défense a la parole.

16 Me CANIZARES:

17 Je vous remercie, Monsieur le Président.

18 Initialement, 20 parties civiles devaient être entendues par la
19 Cour. La Défense avait fait part lundi dernier des observations
20 qu'elle formulait quant au bienfondé de la constitution de
21 parties civiles de cinq d'entre elles. Elle avait émis les plus
22 grandes réserves sur ces constitutions de parties civiles.

23 Depuis, le conseil de l'une d'entre elles, à savoir E2/50, nous a
24 communiqué un certain nombre de pièces desquelles il ressort que
25 la personne évoquée dans la constitution de parties civiles a

3

1 bien été détenue à S-21.

2 Dès lors - et je tenais à le préciser pour la clarté des débats
3 -, la Défense n'émet plus aucune objection quant au bienfondé de
4 cette constitution de parties civiles.

5 Toujours concernant les 20 parties civiles qui devaient être
6 initialement entendues, la Défense a pris acte de ce que deux
7 d'entre elles, à savoir E2/81 et E2/82, ont renoncé à leur
8 demande d'audition. Il n'en reste pas moins que ces deux
9 personnes maintiennent leur constitution de parties civiles.

10 [09.11.26]

11 Nous réitérons la position que nous avons exprimée lundi
12 dernier, à savoir que nous émettons les plus grands doutes sur le
13 bienfondé de leurs actions. Et pour précision, je me permets
14 d'indiquer qu'il en est de même concernant les parties civiles
15 qui devaient être entendues, des parties civiles suivantes:
16 E2/77, E2/34.

17 En ce qui concerne les parties civiles dont l'audition n'a pas
18 été sollicitée, la Défense émet un certain nombre de réserves
19 concernant certaines d'entre elles pour deux raisons
20 particulières: la première de ces raisons est que certaines des
21 parties civiles ne rapportent pas la preuve qui leur incombe du
22 lien de filiation qui peut les unir avec la victime. Il existe
23 notamment trois parties civiles pour lesquelles il est absolument
24 évident que ce lien de filiation n'existe pas et nous pensons
25 notamment à "E2/22" et "E2/37", qui font état d'amis et

4

1 uniquement d'amis qu'elles auraient perdus à S-21, et nous
2 pensons également à la partie civile E2/66, qui ne rapporte
3 absolument pas d'une quelconque manière son lien de filiation
4 avec la victime évoquée.

5 La seconde raison pour laquelle la Défense émet certains doutes
6 concernant le bienfondé des constitutions de parties civiles est
7 qu'il n'existe au dossier aucun élément ou, en tout état de
8 cause, pas d'éléments suffisants qui démontrent que les victimes
9 qui sont représentées ont bien été détenues à S-21.

10 L'accusé a fait un certain nombre de recherches pour voir si les
11 victimes évoquées figuraient sur la liste des prisonniers. Il n'a
12 pas trouvé leurs noms. Il en est ainsi pour les parties civiles
13 suivantes: E2/30, E2/35, E2/38, E2/41, E2/49, E2/57, E2/62,
14 E2/63, E2/64, E2/65, E2/69, E2/70, E2/71, E2/73, E2/74, E2/75,
15 E2/76, E2/81, E2/82, E2/83, D25/15, D25/20.

16 [09.15.51]

17 Pour toutes les parties civiles que je viens de citer, je le
18 répète, la Défense n'a pas trouvé la preuve dans le dossier que
19 les victimes évoquées ont bien été détenues à S-21. De surcroît,
20 pour certaines également de ces parties civiles que je viens de
21 citer, nous n'avons pas dans le dossier la preuve d'un lien de
22 filiation entre la victime évoquée et la partie civile. Donc,
23 pour certaines parties civiles, non seulement il n'y a pas la
24 démonstration de ce que les victimes ont été détenues à S-21,
25 mais également manque la preuve de ce lien de filiation, et je

5

1 pense notamment aux parties civiles suivantes: E2/30, E2/35,
2 E2/38, E2/41, E2/57, E2/63, E2/64, E2/65 - où notamment la partie
3 civile fait état d'un oncle, mais sans même indiquer le nom de
4 cet oncle -, E2/69, E2/70, E2/71, E2/73, E2/74, E2/75, E2/76,
5 E2/81, E2/82, E2/83, D25/15 et D25/20.
6 Nous rappelons quand même - et d'ailleurs, la Chambre avait
7 souligné ce fait - qu'il est de la responsabilité des parties
8 civiles de rapporter la preuve du lien de filiation qui les unit
9 à la victime. La Défense estime donc que les parties civiles
10 doivent rapporter cette preuve... doivent rapporter ce lien.
11 Voilà, Monsieur le Président, Madame et Messieurs de la Cour,
12 quelle est la position de la Défense concernant les constitutions
13 des parties civiles étant préciser toutefois que Monsieur Kaing
14 Guek Eev entend se réserver la possibilité, même pour les parties
15 civiles dont il ne conteste pas le bienfondé de leurs actions, de
16 faire quelques observations sur ces parties civiles.

17 [09.19.20]

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Juge Lavergne, je vous en prie.

20 M. LE JUGE LAVERGNE:

21 Je viens d'entendre la Défense et je souhaiterais avoir quelques
22 précisions par rapport à ce que je viens d'entendre. Vous avez
23 indiqué que, dans certains cas, il n'y avait pas de preuve dans
24 les demandes de constitution de parties civiles, de preuve d'un
25 lien de filiation. Est-ce que vous entendez considérer que seuls

6

1 les enfants et les petits-enfants des victimes sont recevables à
2 se constituer parties civiles ou est-ce que c'est, d'une façon
3 plus générale, l'absence d'un lien de parenté - parce que ce
4 n'est pas exactement la même chose? Vous dites également que,
5 dans certains cas, il n'y a pas la preuve du bienfondé de la
6 demande; est-ce qu'on doit considérer que cette absence de lien
7 de filiation concerne le bienfondé ou la recevabilité de la
8 demande de constitution de partie civile?

9 Me CANIZARES:

10 Effectivement, Monsieur le Juge, je crois que, de manière plus
11 générale, puisqu'un certain nombre de parties civiles font état
12 d'un oncle, d'un neveu, on peut parler d'absence de lien de
13 parenté plutôt effectivement que de filiation. Et à partir du
14 moment où, effectivement, les parties civiles ne rapporteraient
15 pas la preuve de ce lien de parenté, nous pouvons estimer que,
16 dès lors, elles n'ont pas d'intérêt à agir devant votre
17 juridiction et, en conséquence, que leur action ne serait pas
18 recevable.

19 [09.21.04]

20 Étant précisé quand même, si vous me le permettez, que l'accusé
21 est tout à fait prêt et la Défense est tout à fait prête à revoir
22 sa position en fonction d'éventuels documents qui pourraient lui
23 être soumis par les parties civiles. Les observations qui sont
24 faites le sont en l'état de l'absence, pour le moment dans le
25 dossier, de ces éléments. Comme nous avons, pour l'une des

7

1 parties civiles qui doit être entendue, revu notre position parce
2 que nos confrères nous avaient adressé des documents qui,
3 effectivement, démontraient le bienfondé de leur action, si les
4 parties civiles versaient aux débats et au dossier des éléments
5 qui démontraient ce bienfondé, la Défense est tout à fait prête à
6 revoir sa position. Nous souhaiterions cependant que ces
7 documents nous soient communiqués avant que les parties civiles
8 prennent la parole ou avant que ne soit évoquée la constitution
9 de telle ou telle partie civile.

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Je remercie la Défense de ces indications concernant les
12 constitutions de parties civiles que vous contestez, y compris la
13 vingtaine de parties civiles qui seront entendues. Sur la base de
14 ces informations, les avocats des parties civiles pourront agir.
15 La Chambre s'assurera que le calendrier et le temps imparti aux
16 parties civiles prennent en compte ces contestations que vous
17 faites concernant certaines constitutions de parties civiles.

18 Point suivant. La Chambre voudrait rappeler ce qui suit: il
19 incombe en principe à la Chambre de procéder à l'interrogatoire
20 des personnes qui comparaissent devant elle. Cela étant, dans le
21 mémorandum rédigé par les greffiers de la Chambre de première
22 instance en date du 5 août 2009, document n° E115, la Chambre a
23 décidé de déléguer aux co-avocats des parties civiles la
24 responsabilité de la conduite de l'audition de ces dernières.

25 [09.24.17]

8

1 La Chambre rappelle que cette responsabilité comprend pour les
2 avocats des parties civiles l'obligation de poser des questions
3 claires qui soient pertinentes dans le contexte du dossier 001 et
4 de guider la partie civile si cette dernière devait faire des
5 déclarations qui ne seraient pas pertinentes concernant le
6 dossier 001 ou qui déborderaient du cadre du préjudice subi par
7 la partie civile. La Chambre rappelle en particulier les
8 paragraphes 9, 10 et 11 de ce mémorandum dans lequel il est
9 souligné que les dépositions des parties civiles doivent
10 présenter un lien avéré avec les faits incriminés dans le cadre
11 du dossier n° 001.

12 Par conséquent, le président de la Chambre attend de l'avocat de
13 chaque partie civile qu'il débute l'audition de celle-ci en
14 fournissant les informations suivantes:

15 a) Le nom de la partie civile et son état civil, ces éléments
16 pouvant être communiqués sous la forme d'une carte d'identité,
17 d'une carte d'électeur, etc.

18 b) Le lien existant avec la personne qui a subi un préjudice du
19 fait de sa détention à S-21, y compris S-24. Est-ce que la partie
20 civile dispose d'une preuve de ce lien? Et dans l'affirmative,
21 cette preuve peut-elle être produite devant la Chambre?

22 c) Les documents éventuels de nature à établir la présence de la
23 personne concernée à S-21, par exemple, notes biographiques,
24 aveux, listes de prisonniers où figure le nom de la partie
25 civile, photographie, etc., ainsi que le numéro ERN

9

1 correspondant.

2 [09.26.20]

3 Paragraphe 10 du mémorandum: les parties seront seulement
4 autorisées à déposer à propos de faits pertinents dans le cadre
5 du dossier n° 001. Il relève de la responsabilité des avocats des
6 parties civiles de s'assurer que les dépositions de ces dernières
7 présentent un lien avec le dossier. Les parties civiles seront
8 autorisées à lire une déposition préparée à l'avance.

9 Paragraphe 11 du mémorandum: s'il n'est pas dans l'intention du
10 président de la Chambre d'interrompre une partie civile dans sa
11 déposition dans le souci de garantir que toutes les parties
12 civiles puissent bien être entendues, il se réservera néanmoins
13 le droit de le faire, en particulier si des questions non
14 pertinentes devaient être posées ou en cas de dépassement de la
15 durée totale prévue pour la déposition.

16 Voici donc les instructions données aux avocats des parties
17 civiles pour ce qui est de la conduite de l'audition des parties
18 civiles, et ce, dans un souci d'utilisation maximale du temps
19 imparti à ces auditions. Les avocats des parties civiles
20 disposeront au départ d'un tiers du temps imparti à la partie
21 civile.

22 Maître Werner, je vous en prie.

23 Me WERNER:

24 Bonjour, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Juges.

25 Je voudrais poser une question pour être sûr de bien comprendre

10

1 ce que nous a dit la Défense. Est-ce que vous me permettez de
2 poser cette question?

3 [09.28.43]

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Oui, je vous en prie. Veuillez poser cette question.

6 Me WERNER:

7 Certaines constitutions de parties ont été contestées du fait du
8 lien non avéré, nous dit-on. Pour être sûr de comprendre, je
9 voudrais poser la question suivante afin de pouvoir vérifier les
10 documents dont nous disposons. Peut-être manque-t-il certains
11 documents? Dans tel cas, nous essaierons de les fournir le plus
12 rapidement possible avant la partie des débats qui porteront sur
13 ces documents.

14 Alors, ai-je bien compris? Est-ce que la discussion relative à
15 ces contestations aura lieu à la fin de l'audition des parties
16 civiles qui seront entendues, c'est-à-dire soit jeudi, soit en
17 fin de semaine, soit début de la semaine prochaine? Est-ce que
18 j'ai bien compris - soit le 27, soit le 31?

19 (Conciliabule entre les juges)

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Suite à l'observation du co-avocat du groupe des parties civiles,
22 observation relative aux questions posées et réserves émises par
23 la Défense, et s'agissant des motifs présentés devant la Chambre
24 par le conseil de la Défense, s'agissant du calendrier de
25 comparution des parties civiles dont le conseil de la Défense...

11

1 relatif auquel le conseil de la Défense a émis un certain nombre
2 de réserves, suite aux raisons présentées, nous aurons
3 suffisamment de temps à la fin de la comparution de l'ensemble
4 des parties civiles et avant les plaidoyers. Nous aurons la
5 possibilité de répondre aux objections et aux réserves émises par
6 le conseil de la Défense.

7 La Chambre ne tranchera pas sur la recevabilité pour l'heure, et
8 s'agissant de la comparution des parties civiles, nous aurons le
9 loisir de débattre plus amplement de ce point, et la Chambre se
10 réserve le droit de traiter ce point ultérieurement dans les
11 débats.

12 [09.33.14]

13 Me WERNER:

14 Bien évidemment, aujourd'hui, nous consulterons de nouveau les
15 documents si de nouveaux documents peuvent être versés aux
16 débats, eh bien, nous les transmettrons dès que possible, dès que
17 nous en aurons connaissance.

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Je prie l'huissier de bien vouloir introduire dans le prétoire la
20 partie civile E2/85.

21 Je remarque que la co-avocate du groupe des parties civiles n° 3,
22 cette personne souhaite intervenir. Je vous en prie, Madame.

23 Me TRUSSES-NAPROUS:

24 Oui, bonjour, Monsieur le Président, je vous remercie de me
25 donner la parole. Je voudrais simplement avoir un éclaircissement

12

1 sur la façon dont va se dérouler justement l'audition des parties
2 civiles, puisque c'est une partie civile qui se constituait dans
3 le cadre de notre groupe. Et donc, c'est moi qui vais devoir donc
4 poser les questions à cette partie civile.

5 Il m'a semblé que vous aviez indiqué... que vous veniez d'indiquer
6 que l'avocat de la partie civile ne pourrait mener
7 l'interrogatoire. Or, il m'avait semblé qu'il était prévu que la
8 partie civile devrait d'abord faire sa déposition, et ce n'est
9 qu'après que l'avocat interviendrait. Donc, est-il possible
10 d'intervenir pendant la déposition de la partie civile, pour
11 justement l'aider à continuer sa déposition ou faut-il attendre
12 qu'elle ait terminée cette déposition pour revenir sur cette
13 déposition?

14 [09.35.37]

15 (Conciliabule entre les juges)

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 Je tiens à vous remercier, Maître, d'avoir soulevé cette
18 question. La Chambre souhaite informer l'ensemble des co-avocats
19 des groupes de parties civiles que, dans la conduite des
20 auditions des parties civiles devant la Chambre, l'intérêt des
21 parties civiles fait partie intégrante de la procédure au pénal.
22 C'est aux co-avocats de la partie civile concernée qui
23 représentent son client de protéger l'intérêt et le droit de la
24 partie civile concernée.

25 Si l'avocat concerné souhaite interrompre l'audition de son

13

1 client, eh bien, le droit lui revient de faire ainsi. La Chambre
2 n'interviendra pas si l'avocat souhaite interrompre l'audition de
3 son client respectif.

4 Cependant, la Chambre souhaiterait vous rappeler de concentrer,
5 recentrer le débat principalement sur les faits pertinents aux
6 débats comme nous l'avons précédemment signalé, de manière à ce
7 que la procédure et les débats devant cette Chambre puissent se
8 dérouler dans de bonnes conditions et que la procédure soit
9 expéditive. Le temps alloué est spécifique à chaque partie
10 civile.

11 Il n'est pas lieu ici de donner le même temps de parole à toutes
12 les parties civiles. Ceci est en réponse à la demande des
13 co-avocats des parties civiles qui nous ont présenté une
14 estimation de la durée nécessaire de l'audition de chaque partie
15 civile. Par conséquent, c'est à vous de gérer le temps imparti à
16 chaque partie civile et de gérer les débats et de permettre
17 également au conseil de la Défense de poser des questions à votre
18 client.

19 [09.39.17]

20 Si vous avez des demandes d'éclaircissements sur ce qui vient
21 d'être dit, n'hésitez pas.

22 Me TRUSSES-NAPROUS:

23 Non, je vous remercie, Monsieur le Président.

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 Je prie l'huissier d'introduire dans le prétoire la partie civile

14

1 E2/85.

2 (Le témoin est introduit dans le prétoire)

3 INTERROGATOIRE

4 PAR M. LE PRÉSIDENT:

5 Q. Madame, quel est votre nom?

6 Mme LEFEUVRE:

7 R. Je m'appelle Martine Lefevre et j'étais l'épouse de Ouk Ket.

8 Q. Quel âge avez-vous cette année?

9 R. J'aurai 57 ans au mois de septembre.

10 Q. À quel domicile résidez-vous actuellement et quelle est votre
11 profession?

12 R. J'habite 96 rue de la Fromondière au Mans, en France, et je
13 suis infirmière diplômée d'État.

14 [09.42.46]

15 Q. Vous avez fait une demande de constitution de partie civile.

16 Souhaitez-vous, vous-même, demander réparation ou souhaitez-vous
17 que votre avocate demande réparation en votre nom dans le cadre
18 du dossier qui nous préoccupe?

19 R. Je laisse à mon avocat demander les réparations.

20 Q. Quel est votre lien avec les crimes allégués relatifs à
21 l'accusé, Monsieur Kaing Guek Eav, alias Duch?

22 R. Monsieur le Président, je voudrais vous exposer un peu la
23 chronologie de notre vie et vous expliquer comment j'arrive
24 devant vous aujourd'hui.

25 Donc, j'ai fait la connaissance de mon mari en 1970...

15

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Votre co-avocate souhaite intervenir. Je vous en prie.

3 Me TRUSSES-NAPROUS:

4 Vous aviez indiqué en effet que l'on pourrait faire un petit mot
5 de présentation sur le dossier avant que, en effet, Madame
6 Lefeuvre n'expose sa vision des choses et ne fasse sa déposition.

7 [09.45.00]

8 Je tenais à indiquer en effet qu'il s'agit du dossier E2/85
9 concernant Ouk Ket, qui était un ingénieur diplomate, troisième
10 secrétaire de l'ambassade au Sénégal lorsqu'il a été rappelé par
11 le Ministère des affaires étrangères du Cambodge en 1977 pour
12 entrer à Phnom Penh. Il est rentré à Phnom Penh et,
13 ultérieurement, Madame Lefeuvre a pu apprendre qu'il avait été
14 exécuté à Tuol Sleng, qu'il avait été exécuté le 9 décembre 1977
15 à S-21, puisque son nom apparaît sur la liste de ces personnes
16 exécutées ce jour-là, liste qui est en effet annexée au dossier.
17 Il s'agit de la cote ERN en français "00339169", en khmer
18 "00281230" et, en anglais, "00328268".

19 Donc, nous avons cet élément qui permet de rattacher la présence
20 de Ouk Ket à S-21 ainsi que son exécution puisque nous avons même
21 la date exacte de son exécution.

22 Par ailleurs, nous avons dans le dossier une photographie d'Ouk
23 Ket à S-21, cote ERN 00285014. Il n'y a pas de cote ERN en khmer
24 et en anglais.

25 Et nous avons retrouvé le nom de Ouk Ket dans deux documents qui

16

1 existent aussi au dossier, soit l'annexe produite dans le cas de
2 notre dossier de parties civiles. Il s'agit d'une liste de
3 prisonniers du Ministère des affaires étrangères. C'est dans le
4 dossier D25/59. La cote ERN en khmer est le "00188859", en
5 anglais, "00239016", ainsi que nous avons aussi trouvé son nom
6 dans la liste de prisonniers produite par Monsieur le procureur,
7 et il s'agit là, encore, dans un dossier particulier de "E68/1",
8 la cote ERN en khmer "00330082", cote ERN en anglais "00330082".
9 [09.48.26]

10 En outre, dans le dossier de Madame Lefevre, nous avons produit,
11 outre bien entendu le formulaire de renseignements et les pièces
12 d'identité, ainsi que les actes d'état-civil démontrant bien sûr
13 l'identité de Madame Lefevre, mais le fait qu'elle était bien
14 mariée à Ouk Ket, dont elle a eu deux enfants. Nous avons en
15 outre donc apporté le diplôme d'ingénieur passé en France par Ouk
16 Ket et le passeport diplomatique dont bénéficiait Madame Lefevre
17 à l'époque sur lequel il apparaît que, par l'intermédiaire de ce
18 passeport diplomatique, elle bénéficiait aussi de la nationalité
19 cambodgienne ainsi que ses enfants.

20 Donc, je ne sais pas s'il est nécessaire de vous donner les cotes
21 ERN de ces documents, mais nous avons, bien entendu, produit ces
22 documents qui sont au dossier, cela pour ne pas peut-être
23 prolonger les débats. Mais si vous voulez, bien entendu que je
24 vous donne les cotes de ces documents particuliers, je me tiens à
25 votre disposition pour le faire.

17

1 Voilà le premier élément... les premiers éléments que je voulais
2 vous donner afin que vous ayez une idée exacte des éléments qui
3 étaient dans le dossier... des pièces qui étaient dans le dossier,
4 et il n'y a donc là aucune... aucun problème pour constater que
5 Ouk Ket est bien lié à S-21.

6 Merci, Monsieur le Président.

7 Je pense que maintenant, Madame... si vous n'avez pas, bien
8 entendu, d'observations, Monsieur le Président, je pense que
9 Madame Lefevre va pouvoir en effet commencer sa déposition.

10 Merci.

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 La Chambre souhaite offrir l'occasion à Madame Lefevre de
13 décrire devant la Chambre les éléments... les événements qui vous
14 ont amenée à vous constituer partie civile dans le cadre de ce
15 dossier de façon à ce que la Chambre ainsi que le public puissent
16 comprendre la nature des événements qui vous ont amenée devant
17 cette Chambre. Je vous en prie.

18 [09.51.32]

19 Mme LEFEUVRE:

20 Je vous remercie, Monsieur le Président.

21 Je vais vous parler tout d'abord un peu de la chronologie de
22 notre vie. Donc, j'ai fait la connaissance de Ouk Ket à Paris
23 quand je me suis inscrite à la faculté d'anglais à Jussieu. Ket
24 terminait ses études d'ingénieur en statistiques, diplôme qu'il a
25 obtenu à la fin de 1970. Il était venu en France en 1968 avec une

18

1 bourse du Ministère des affaires étrangères de la France, étant
2 donné qu'il était un excellent étudiant au Cambodge.
3 En 1970, à l'appel du prince Sihanouk, il a donc décidé de
4 soutenir le Front uni national du Cambodge présidé par le prince.
5 Mon beau-père était major d'homme du prince Sihanouk. Il lui
6 avait toujours dit de ne jamais trahir le prince. Nous nous sommes
7 mariés en octobre 1971 et mon mari a été nommé diplomate,
8 troisième secrétaire de l'ambassade du Cambodge au Sénégal, par
9 le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge. Nous sommes
10 donc partis, lui en décembre 1971, et moi, je l'ai rejoint en
11 janvier 1972 à Dakar, Sénégal, en Afrique. En 1973 et en 1975,
12 j'ai donné naissance à mes deux enfants, un garçon, Makara et une
13 fille, Neary.
14 En 75, après le retrait des troupes américaines au Cambodge, Ket
15 veut rejoindre son pays par amour pour son pays, pour participer
16 à la reconstruction nationale. C'est un intellectuel. Il a des
17 compétences et il veut participer à cette reconstruction. Il
18 souhaite être enseignant.
19 [09.54.20]
20 En avril 1977, il reçoit un courrier du Ministère des affaires
21 étrangères du Cambodge lui demandant de rentrer à Phnom Penh.
22 Nous partons donc tous les quatre du Sénégal en avion pour Paris,
23 où nous rejoignons ma ville natale pour habiter chez mes parents
24 au Mans. Nous y passons près de trois semaines avant que Ket
25 s'envole le 7 juin 1977 pour Pékin et Phnom Penh. Après, pendant

19

1 son voyage, il m'envoie deux cartes postales que je recevrai dans
2 le cours du mois de juin, une postée du Pakistan et une postée de
3 Pékin où il nous dit son affection pour moi, mes enfants, ma
4 famille, écrit à la fois en khmer et en français, et celle qui
5 est postée de Pékin dit, entre autres: "Le 11 juin 1977, je serai
6 à Phnom Penh". Cette carte est également cosignée de deux autres
7 personnes qui me connaissent et dont je retrouverai les noms plus
8 tard sur les listes de Tuol Sleng.

9 Après, je n'ai plus aucune nouvelle de mon mari. Son silence
10 étant très inquiétant puisque ce n'était pas dans ses habitudes
11 de nous laisser sans nouvelle, dès septembre 1977, je me rends à
12 l'ambassade de Chine à Paris, avenue Georges V, pour demander aux
13 Chinois de faire quelque chose en notre faveur pour avoir des
14 nouvelles de mon mari. J'y viens avec mes deux enfants alors âgés
15 de deux ans et quatre ans et demi.

16 La personne qui nous reçoit et à qui j'avais remis une photo
17 d'identité de mon mari, pour lui prouver qu'il était bien mon
18 mari, la montre à mon fils de quatre ans et demi et lui dit,
19 "Est-ce que tu connais la personne sur cette photo?" Et mon fils
20 de quatre ans et demi répond, "Oui, bien sûr, c'est papa."

21 [09.57.28]

22 Ensuite, j'aurai beaucoup de difficulté pour faire intervenir
23 l'ambassade qui refusera de m'aider. Il faut savoir qu'en
24 septembre 77, Ket est parti depuis trois mois et, plus tard, je
25 saurai qu'il est à cette époque à Tuol Sleng, qu'il était encore

20

1 vivant et qu'on aurait pu faire quelque chose pour empêcher sa
2 mort. Donc, je repars chez moi et, au courant de l'année 78, je
3 saisis Amnistie Internationale, ainsi que la Croix-Rouge
4 internationale, et je suis, bien sûr, toutes les informations sur
5 le Cambodge et apprends dès la fin 78 le conflit avec le Vietnam.
6 Début 1979, je reçois un courrier de Monsieur Chan Youran qui
7 était donc le patron ambassadeur de mon mari au Sénégal. Il est à
8 la tête d'une délégation en Suisse à Genève pour représenter le
9 Cambodge. Dans sa lettre qui est jointe dans le dossier, il me
10 dit: "Ket allait bien avant mon départ quand je l'ai quitté". Je
11 suis donc très étonnée et, pour avoir des nouvelles de mon mari,
12 je prends le train avec mes deux enfants pour me rendre à Genève
13 et rencontrer cette délégation qui, j'espère, me donnera des
14 bonnes nouvelles. Effectivement, il confirme que Ket allait bien
15 avant mon départ, mais il est incapable de me dire où il se
16 trouve, dans quel état il est, que fait-il au Cambodge. Je
17 reviens chez moi convaincue qu'il n'a pas rencontré mon mari et
18 que c'est un mensonge.

19 [09.59.54]

20 J'écris une lettre donc au prince Norodom Sihanouk que j'avais eu
21 l'occasion de rencontrer en 1973 à Dakar au Sénégal dans sa
22 tournée africaine, et le prince me répond par un télégramme au
23 mois de mai 1979 dans lequel il me demande de voir avec Monsieur
24 Chan Youran, alors représentant du Cambodge à l'extérieur et
25 Monsieur Chuon Prasith qui est représentant du Cambodge aux

21

1 Nations Unies. Je connais déjà la réponse puisque je l'ai posée.
2 Je continue de suivre les événements du Cambodge et, le 2
3 décembre 1979, je me rends dans la région parisienne au Pavillon
4 Baltard où le prince Sihanouk donne une conférence sur l'état du
5 Cambodge actuel. Je lui demande où se trouve mon mari. Il me dit
6 qu'il n'en sait rien, mais Monsieur Chuon Prasith se trouve là et
7 je lui pose la question: "Où est mon mari Ouk Ket?" Et il me
8 répond: "N'hypothéquez pas votre vie pour lui." Je suis
9 stupéfaite, abasourdie par une telle réponse. Dans toute l'année
10 1979, j'ai rencontré beaucoup de Cambodgiens qui fuyaient leur
11 pays, notamment des réfugiés, ainsi que des intellectuels que
12 j'avais eu l'occasion de connaître à Paris quand j'habitais au
13 pavillon du Cambodge avec mon époux. Certains avaient été
14 internés aux terres rouges et leurs récits de leur vécu
15 m'horrifiaient. Ils me donnent en même temps à lire la confession
16 de Monsieur Ho Nim à Tuol Sleng, et là, je commence à me dire
17 qu'il s'est passé quelque chose de très grave dont mon mari a pu
18 être l'objet.

19 [10.02.30]

20 Fin décembre et début 1980, avec l'aide d'une association qui est
21 en France qui s'appelle l'Association des femmes khmères et dont
22 la présidente est une française qui vient en aide aux femmes en
23 détresse en France, écoute ce que je lui raconte par rapport à la
24 disparition de mon mari ou tout du moins à son silence inquiétant
25 et décide de m'aider en m'offrant un billet d'avion pour aller

22

1 chercher mon mari dans les camps de réfugiés en Thaïlande et pour
2 essayer d'y retrouver aussi ma famille cambodgienne.
3 J'arrive donc le jour de Noël 1979 à la frontière du Cambodge,
4 côté Thaïlande, et c'est un médecin français, un pédiatre, qui
5 est le fils de cette dame présidente de l'association qui me
6 reçoit et qui m'aide pendant tout mon séjour. Je vais découvrir
7 dans ces camps toute l'horreur des gens que j'ai connus
8 auparavant ainsi que de la population cambodgienne. C'est
9 l'époque des pluies. Nous marchons jusqu'à mi-mollets dans la
10 boue et je me retrousse les manches pour aider. Je ne suis pas à
11 cette époque-là encore infirmière et c'est à partir de ce
12 moment-là que je passerai ce diplôme.
13 Je reste donc dans les camps de réfugiés. Tous les jours, nous
14 emmenons cinq ou six enfants, des petits enfants de cinq, six
15 mois qui meurent de manque de nourriture, de déshydratation et je
16 fais mon possible pour aider toutes ces personnes. Je partage le
17 quotidien. Nous sommes sous des toiles de tentes en plastic
18 soutenues par des pics en bois. Il n'y a pas de toilettes. Il
19 faut faire dans les allées. Et je retrouve des amis qui ont connu
20 mon mari.
21 [10.05.07]
22 Je suis donc dans le camp de Khao I Dang et là, je rencontre
23 Monsieur Hou Tong Hoeun qui me dit: "Martine, tu es venue parce
24 que je t'ai envoyé une lettre en France." Et je lui réponds:
25 "Non, je n'ai pas reçu ta lettre." Et là, il me donne la teneur

23

1 de la lettre, que je découvrirai chez moi en rentrant des camps,
2 et il me dit: "Tu sais, j'ai travaillé à Tuol Sleng pendant
3 quatre mois." Et je lui dis: "Mais qu'est-ce que c'est cet
4 endroit?" Il m'explique: "C'est un camp d'extermination et j'ai
5 trouvé le nom de ton mari dans les dossiers de Tuol Sleng." Et
6 quand je découvrirai son mot au retour, griffonné sur un morceau
7 de journal, il est écrit: "Martine, Ouk Ket a été exterminé à
8 Tuol Sleng."
9 Pour moi, le fait d'être allée dans les camps de réfugiés m'a
10 permis de mesurer l'ampleur de la détresse de tous les
11 Cambodgiens. Je reviens donc à Paris. Je suis anéantie et je
12 décide de passer le concours d'infirmière que je ferai en juin
13 1980.
14 Rentrée en France, je dois donc organiser ma vie sans mon mari et
15 je dois expliquer à mes enfants ce qui est arrivé à leur père et
16 comment ils devront grandir sans leur papa.
17 Jusqu'à présent, j'avais pensé retrouver mon mari. Je n'ai pas de
18 papiers officiels. Je suis veuve. Mes enfants sont orphelins et
19 je dois leur annoncer la vérité avec beaucoup de difficulté, car
20 pour moi-même, c'est déjà très difficile d'accepter cet état de
21 fait.
22 [10.07.35]
23 Ils ont alors quatre ans et demi et sept ans, et mon fils ainsi
24 que ma petite fille me demandent chaque jour: "As-tu vu papa?
25 Est-ce que nous allons rejoindre papa?" Puisque c'était le

24

1 leitmotiv des deux années précédentes, et je dois leur dire que
2 non, ils ne reverront jamais leur papa.
3 Je passe donc le concours d'infirmière. Je suis reçue et je fais
4 mes trois années d'études.
5 Parallèlement, je constitue un dossier avec toutes les
6 informations sur le Cambodge, notamment Tuol Sleng, et j'y
7 découvre des bribes de la folie meurtrière, comment Ket a été
8 attiré au Cambodge et comment il y a été broyé. Nous continuons
9 donc notre vie en essayant d'avoir une vie normale et c'est très
10 difficile.
11 En février 1990, dans un journal local de ma ville, j'apprends
12 qu'une femme française est présidente d'une association où le
13 lycée agricole de Phnom Penh est jumelé avec le lycée agricole de
14 ma ville. Je contacte cette dame qui me dit qu'elle part la
15 semaine suivante au Cambodge et elle me demande la liste des
16 membres de ma famille cambodgienne en me disant qu'elle essaiera
17 de faire tout son possible pour retrouver leurs traces.
18 Effectivement, 15 jours plus tard, je reçois une lettre du
19 Cambodge et c'est ma belle-mère qui écrit à son fils. La lettre
20 est en cambodgien. J'arrive un peu à lire et je comprends que sur
21 les 11 membres de ma famille, quatre ont survécus. Ma belle-mère
22 et les trois derniers enfants. Nous échangeons donc des
23 courriers, je lui apprends que son fils est probablement passé à
24 Tuol Sleng et elle demande à nous voir. Avec mes enfants, pendant
25 un an, nous essayons de récolter des fonds pour pouvoir nous

25

1 rendre au Cambodge et acheter trois billets d'avion. Et nous nous
2 demandons comment nous allons trouver la famille et le pays en
3 arrivant. Nous atterrissons à Potchentong le 16 juillet 1991.
4 C'est pour nous une grande émotion parce que nous sommes sur les
5 traces de Ket rentré en 1977, et nous essayons d'imaginer comment
6 il a appréhendé ce retour. Pour nous tous, pour nous trois, c'est
7 un choc immense dès l'aéroport.
8 [10.11.53]
9 Tout est délabré et nous allons habiter chez ma belle-mère qui
10 habite une maison traditionnelle cambodgienne sur pilotis dans
11 les faubourgs de Phnom Penh. Nous dormons comme les Cambodgiens,
12 sur une "kantel", il n'y a pas d'eau courante, il n'y a pas
13 d'électricité et eux sont dans un dénuement total. Jusqu'en 1975,
14 toute la famille de 10 personnes habitait donc au palais royal,
15 avait une vie correcte et se retrouvait donc à un niveau très,
16 très bas. Le chef de famille, mon beau-père, a été massacré, et
17 donc ma belle-mère a beaucoup de difficulté à faire face au
18 quotidien. Nous avons-nous-mêmes été très malades et mon fils a
19 failli mourir de dysenterie à l'âge de 18 ans. Deux jours après
20 notre arrivée, le 18 juillet 1991, nous nous rendons à S-21.
21 Quand nous arrivons dans cet endroit qui a été un ancien lycée,
22 nous sommes pris par l'horreur et nous commençons à scruter
23 toutes les photographies qui sont alignées les unes après les
24 autres, en y cherchant le visage de Ouk Ket. Nous ne le trouvons
25 pas, mais j'y reconnais des visages de Cambodgiens connus à

26

1 l'étranger. Nous sommes tous les trois dans une tristesse
2 profonde et dans une très, très grande colère, et j'ai beaucoup
3 de mal à dissuader mes enfants de sortir de cet endroit parce
4 qu'ils ont les poings serrés et les dents serrées devant tant
5 d'horreur. Puis, nous nous rendons dans les jours suivants à
6 Choeung Ek. Quand nous arrivons dans cet endroit, nous sommes
7 frappés par le grand mausolée où s'entassent tous les crânes et
8 nous nous disons que celui de Ket est parmi tous ces milliers de
9 crânes.

10 [10.15.05]

11 Nous regardons les fosses, sur les diguettes sur lesquelles nous
12 marchons sortent des dents, des fémurs, des radius, des morceaux
13 de chemises, des cordelettes, de la terre où ont été ensevelis
14 les suppliciés de cet endroit. Nous sommes dans un écœurement
15 total.

16 Dans les semaines qui suivent, nous retournons à Tuol Sleng et
17 nous sommes déterminés à trouver la trace de mon mari, du père de
18 mes enfants, Ouk Ket, dans cet horrible endroit. Nous arrivons
19 dans la salle des archives et nous commençons à ouvrir les
20 dossiers et, par deux fois, nous trouvons dans une liste le nom
21 de mon mari. Il y a là une liste de 301 personnes, tapée à la
22 machine. Le nom de Ouk Ket se situe à la ligne 43. Il y est
23 écrit: "Ouk Ket, 31 ans, Affaires étrangères, Lek Tabei Sthan
24 Tout, 3ème secrétaire d'ambassade". Sa date d'entrée est du 15
25 juin 1977 et, en haut de la feuille est marqué: "Liste de 301

27

1 personnes à exterminer ou exterminées le 9 décembre 1977". J'y
2 trouve aussi les noms de personnes que j'ai connues. Je
3 photographie tout le site en me disant qu'il me faudra du temps
4 pour digérer ce que je vois. Et j'y fais la photo, notamment, des
5 directeurs de cette prison, je ne les connais pas. Mais, plus
6 tard, en France, en faisant traduire leurs noms, j'y trouverai
7 les noms du cas n° 1 actuel et de Mam Nai, en haut à gauche. Et
8 rien qu'à voir leurs visages, je me dis que Ket a dû passer de
9 sales moments. Je sais que ces individus ont à voir avec la mort
10 de mon mari et quand je vois les visages effrayants, j'imagine
11 comment il a été terrorisé. Et là, je décide que ce crime ne
12 restera pas impuni. En 1993, je suis en France et je reçois une
13 lettre de la Croix-Rouge internationale me confirmant le passage
14 de Ket à S-21, qu'il y a bien séjourné du 15 juin au 9 décembre
15 1977, dans la cellule 23, pièce 2, bâtiment C.

16 [10.19.19]

17 Je retourne donc plusieurs fois seule au Cambodge, photographe
18 cette cellule et toutes les autres ainsi qu'à Choeung Ek afin de
19 m'y recueillir. Je continue d'accumuler les preuves et les
20 informations, je recherche des appuis auprès du DC-Cam, puisque
21 maintenant l'ONU est venue au Cambodge. Et nous voyons enfin le
22 film de Rithy Phan, qui est, entre autres, l'histoire de Ket. Je
23 cherche à porter plainte en France, c'est très difficile. Le
24 Cambodge est une patate chaude à cette époque et j'entends la
25 constitution d'un tribunal hybride khméro-onusien et je suis le

28

1 processus, l'élaboration très longue, mais j'y crois, car je me
2 dis que de telles atrocités ne peuvent et ne doivent rester
3 impunies.

4 En 2008, je rencontre donc les avocats de l'association Avocat
5 sans frontières et le dossier démarre. C'est pourquoi je suis
6 très fière d'être devant vous aujourd'hui.

7 Maintenant, j'aimerais vous parler de qui était Ket et de ce
8 qu'il est devenu. Donc, pendant les sept années de vie commune
9 que nous avons passées principalement au Sénégal, Ket était un
10 homme d'une grande gentillesse, éduqué, délicat, généreux,
11 brillant intellectuellement, posé, calme, jovial avec un très
12 beau sourire khmer, doux, intéressé par toutes les nouvelles
13 technologies. Nous étions un couple franco-khmer dont les enfants
14 sont nés sur la terre d'Afrique et cet apport tri-continental
15 était la richesse de notre famille, famille ouverte sur le monde
16 sans préjugé de race, de religion ou de manière de vivre.

17 [10.22.19]

18 Ket savait porter l'habit occidental ou khmer sans aucun problème
19 selon les circonstances. Mari adorable, papa extrêmement
20 affectueux et intentionné envers ses enfants, à peine quitté son
21 costume de diplomate, il enfilait le sarong khmer pour se mettre
22 au fourneau et nous concocter de savoureux plats cambodgiens. Il
23 n'en appréciait pas moins les cuisines françaises, sénégalaises,
24 indiennes ou libanaises. Excellent joueur de volley, nous allions
25 souvent à la plage. Musicien sans avoir appris le solfège, il

29

1 jouait de la guitare, de la mandoline, de l'harmonica et de la
2 flûte cambodgienne avec habilité.

3 La vie en sa compagnie n'a été que pur bonheur pendant sept ans
4 et je réalise ce qu'il lui est arrivé au Cambodge quand il y est
5 rentré le 11 juin 1977. Il est donc allé à B-1, Krasuong Barotes
6 Ty Muoy, Ministère des affaires étrangères. Est-ce qu'il y a été
7 détenu dans les caves? Est-ce qu'il a été en attente, puisque le
8 15 juin, il a été raflé, kidnappé, les mains attachées dans le
9 dos, les yeux bandés, emmené dans un camion, frappé au visage
10 comme le montre la photographie que nous avons retrouvée? À son
11 arrivée à Tuol Sleng, il a donc été attaché comme un esclave à
12 une barre de fer, à une chaîne dans une cellule insalubre, privé
13 de ses droits les plus fondamentaux; détenu dans l'arbitraire,
14 puisque pas droit à un avocat; ne sait pas pourquoi il est dans
15 cet enfer; privé des besoins les plus fondamentaux, pas de
16 nourriture, pas de soins, pas d'hygiène, une solitude psychique,
17 des tortures par de sbires aux méthodes nazies, un acharnement
18 pendant six mois, et je suis sûre que Ket a résisté, qu'il a tout
19 fait pour tenir pour pouvoir nous retrouver. Nous étions comme
20 les doigts d'une même main.

21 [10.26.18]

22 Je réalise sa déchéance physique et psychique. Il est mort à
23 petit feu à S-21 dans le secret le plus absolu, dans la solitude.
24 Et le 9 décembre 77, des meurtriers lui ont fracassé le crâne à
25 Choeung Ek et l'ont ensuite égorgé dans une fosse. C'est là un

30

1 assassinat inexcusable.

2 Depuis 32 ans, l'absence de Ket nous est insupportable. C'est un
3 manque permanent. Mes enfants ont grandi sans la présence de leur
4 père, une présence bienveillante, une présence protectrice, sans
5 son affection, sans le cadre paternel, c'est-à-dire tout ce qui
6 structure un enfant.

7 La souffrance de Ket a été et est toujours notre souffrance, et
8 loin de s'estomper avec le temps, je peux vous dire qu'elle est
9 de plus en plus prégnante. C'est comme un écran géant qu'on
10 aurait trop près du visage. À ce jour, nous n'avons toujours pas
11 de corps, nous n'avons toujours pas de restitution de corps, nous
12 n'avons pas eu de sépulture pour Ket. Je n'ai pas de papiers des
13 autorités cambodgiennes, et le résultat pour moi, c'est une
14 faillite humaine totale. Je suis donc venue devant ce Tribunal
15 pour demander justice, justice de ce crime barbare, pour qu'on
16 prenne enfin en considération la souffrance de Ket et de tous les
17 autres Cambodgiens, qu'ils aient été à S-21 ou partout dans le
18 pays, et qu'ils prennent aussi en considération notre souffrance
19 des survivants.

20 [10.29.18]

21 Je suis venue ici aussi devant vous afin de restaurer la dignité
22 de Ket bafouée à S-21, celle de notre famille cambodgienne et
23 française. Et je suis venue aussi un peu rafraîchir la mémoire à
24 quelqu'un d'amnésique. L'instigateur de ces tueries est un
25 intellectuel qui aurait pu enrayer le processus d'extermination.

31

1 Il a fait des études. On peut se tromper, tuer par erreur une
2 personne, ce qui est déjà un homicide en soi, un homicide
3 punissable.
4 Or, il a fait torturer et assassiner 17000 personnes qu'on a
5 répertoriées. On ne compte pas toutes celles qui ne l'ont pas
6 été. Et pour moi, il aurait dû se supprimer parce que s'il avait
7 peur de mourir lui-même, ce n'était pas une raison à continuer de
8 torturer et d'assassiner. Il y a comme une disproportion entre la
9 peur de mourir soi-même et le nombre de personnes tuées. C'est
10 irrecevable pour moi. Je parlerai plutôt de vengeance de la part
11 de cette personne et de zèle. Avait-il oublié... Ce professeur de
12 mathématiques avait-il oublié de réfléchir pour se gorger de
13 sang, de cris des suppliciés, de cadavres, pendant neuf ans? Si
14 ça ne s'appelle pas s'éclater dans un sale boulot, dites-moi à
15 quoi cela ressemble?
16 [10.31.40]
17 Pour moi, c'est un fonctionnement; la mort des autres était sa
18 nourriture quotidienne.
19 J'estime donc que la sanction doit être à la mesure des crimes
20 commis, c'est-à-dire maximale. On ne doit pas plus porter
21 d'intérêt à cette personne qu'aux victimes car, actuellement, les
22 bourreaux continuent de côtoyer les victimes, et c'est très
23 dommageable pour les secondes. J'aimerais qu'il soit interdit aux
24 bourreaux de récupérer toutes sources de profits en rapport avec
25 les exactions commises et les faits de 75 à 79, que tous les

32

1 documents, que ce soient les confessions, les photographies, les
2 livres écrits par ceux ayant participé à ces massacres, soient
3 remis à des instances cambodgiennes et internationales, et je
4 verrais très bien le cas numéro 1 travailler comme cantonnier sur
5 les sites de Choeung Ek et S-21 afin que ce soit des endroits
6 dignes. J'y ai vu des papiers, des cannettes. Je trouve que ce
7 n'est pas propre.

8 J'attends également du Tribunal un impact pédagogique sur la
9 jeune génération afin que cette jeune génération intègre bien que
10 ce sont des Khmers qui ont tué des Khmers et qu'il n'y a pas de
11 place pour le négationnisme. Ces faits sont indéniables et
12 avérés.

13 J'attends également que notre famille ne retourne pas dans la
14 solitude et que nous ne redevenions pas les laissés pour compte
15 de ces 32 dernières années.

16 [10.34.10]

17 La descendance de Ket - j'ai cinq petits-enfants et lui aussi - a
18 besoin de se réconcilier avec la partie khmère de son histoire
19 familiale, et ce n'est pas à S-21 ni à Choeung Ek qu'il est
20 possible de le faire. Ces endroits sont la honte de l'humanité.

21 Nous avons besoin d'un lieu paisible ici, au Cambodge, ouvert au
22 public cambodgien, et nous avons pensé à une médiathèque qui
23 porterait le nom de Ouk Ket, une médiathèque khmère et
24 francophone dans le quartier où Ket a vécu les 23 premières
25 années de sa vie, et c'est en pariant sur l'éducation et la

33

1 culture que notre chagrin pourrait s'apaiser et que la dignité de
2 Ket ainsi que des autres Cambodgiens victimes de ce régime
3 sanguinaire sera restaurée.

4 Je voudrais terminer en disant que Ket, aujourd'hui, est plus
5 présent que jamais dans nos cœurs et que nous l'aimons et que
6 nous l'aimerons toujours. Son visage est là devant nous.

7 Je vous remercie.

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Nous allons à présent faire une pause d'une durée de 20 minutes
10 jusqu'à 10 h 55 et nous reprendrons nos débats après la pause.

11 (Suspension de l'audience: 10 h 36)

12 (Reprise de l'audience: 10 h 58)

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Mesdames et Messieurs, veuillez vous asseoir. Nous reprenons
15 l'audience.

16 Je m'adresse aux juges. Avez-vous des questions à poser à la
17 partie civile? Je vous en prie.

18 Je m'adresse à présent aux co-procureurs. Avez-vous des questions
19 à poser à la partie civile?

20 [10.59.05]

21 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

22 Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Juges, à ce
23 stade-ci, je voudrais m'assurer que nous ne prenions pas la
24 parole avant que les avocats des parties civiles aient terminé,
25 parce qu'il me semblait qu'ils avaient eux-mêmes des questions à

34

1 poser à la partie civile ici présente.

2 Je vous remercie.

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Nous souhaitons à présent donner la parole à la co-avocate du
5 groupe des parties civiles n° 3 de façon à lui permettre de poser
6 des questions à la partie civile, son client. Je vous en prie.

7 INTERROGATOIRE

8 PAR Me TRUSSES-NAPROUS:

9 Je vous remercie, Monsieur le Président, et je me demandais en
10 effet si j'avais mal interprété la décision qui était intervenue
11 ce matin, et je pensais que, en effet, peut-être c'était à moi
12 d'intervenir en premier lieu.

13 [11.00.10]

14 Je voudrais d'abord remercier Madame Lefeuvre pour sa déposition
15 et pour la dignité avec laquelle elle l'a faite, cette
16 déposition. Je sais que c'est un moment extrêmement dur
17 aujourd'hui pour vous, Madame Lefeuvre, mais c'est aussi un
18 moment que vous attendez depuis maintenant plus de 30 ans. Et
19 vous m'avez indiqué ce que cela représentait pour vous et
20 l'importance pour vous de ce procès, bien entendu, mais
21 l'importance que vous attachiez à pouvoir, aujourd'hui, témoigner
22 devant ce Tribunal.

23 Je voudrais que nous revenions un peu sur votre déposition et je
24 voudrais vous poser certaines questions. Notamment, je voudrais
25 revenir sur le départ de Ket, ce départ en 1977.

35

1 [11.01.8]

2 Q. Pouvez-vous m'indiquer dans quel état d'esprit se trouvait
3 votre mari au moment de son départ? Avait-il des doutes? Avait-il
4 des craintes? Était-il heureux qu'on le rappelle à Phnom Penh?

5 Mme LEFEUVRE:

6 R. Ket était très content de pouvoir rentrer au Cambodge,
7 participer à la reconstruction nationale. Comme je vous l'ai dit,
8 il voulait enseigner car il disait que rien n'est pire que
9 l'ignorance. Et donc, nous sommes restés au Mans, chez mes
10 parents, et il avait l'air confiant. Mais... Nous avons d'ailleurs
11 fait des achats dans la ville où j'habite, et il a acheté des
12 choses tout à fait normales qui sont un imperméable, des
13 chaussures, une valise, des lunettes de soleil. Et dans le bus
14 qui nous emmenait faire ces achats, le bus bondé, nous nous
15 tenions au poignet en cuir de l'autocar et je regardais son
16 visage que je n'allais pas voir pendant trois mois parce qu'il
17 m'avait dit: "J'emmène les photos des enfants et de toi. Je te
18 ferai faire un nouveau passeport et, dans trois mois maximum,
19 nous serons réunis à nouveau." Et moi, je regardais son visage,
20 très beau, et il m'est sorti une phrase instinctive où je lui ai
21 dit: "Si un jour on m'apprend que tu es mort, jamais je ne
22 croirai que tu es mort de ta mort naturelle, mais on t'aura
23 assassiné." Et lui me regarde et me tapote sur la joue en me
24 disant: "Mais ma chérie, les Cambodgiens ne sont pas des
25 sauvages." Le voyant si sûr, j'avais grande confiance en lui.

36

1 [11.3.45]

2 Voilà. Après on sait ce qui est arrivé.

3 Q. À un moment, n'avait-il pas même envisagé d'emmener votre fils
4 pour son départ?

5 R. Notre fils Makara avait quatre ans et demi. Et il me dit: "Je
6 rentre au Cambodge, je vais être sans les enfants. Est-ce que tu
7 crois que si j'emmène Makara, ça sera bien?" Et moi... Il
8 s'occupait très, très bien des enfants en l'absence de moi-même.
9 Il savait leur faire à manger, faire leur toilette, s'amuser avec
10 eux. Et je ne voyais pas d'inconvénient à ce qu'il puisse emmener
11 notre fils. Mais, au dernier moment, il s'est ravisé et je pense
12 qu'il a très bien fait quand on sait ce que sont devenus les
13 enfants des parents de S-21.

14 Q. Donc, pour vous, il n'avait aucun doute?

15 R. Non. Il m'a dit: "Peut-être que je ferai un peu de travaux
16 agricoles." Ça devait être la pire des choses pour lui, enfin, ce
17 qui lui semblait le plus difficile. Comment on rentre dans son
18 pays si on sait qu'on va se faire tuer? On ne rentre pas. Et il
19 est rentré avec cet état d'esprit, confiant.

20 Q. Je voudrais revenir sur un détail, mais simplement pour qu'il
21 n'y ait pas de problèmes par rapport à cette déclaration. Lorsque
22 vous étiez dans les camps en Thaïlande, vous avez rencontré une
23 personne, une personne de vos amis qui vous a indiqué exactement
24 ce qu'il avait vu à Tuol Sleng et qu'il avait travaillé pendant
25 une période de quatre mois à Tuol Sleng. Pouvez-vous préciser?

37

1 Avait-il travaillé à Tuol Sleng en qualité de prisonnier ou
2 avait-il travaillé au moment de la prise de Tuol Sleng par les
3 Vietnamiens? À quel moment avait-"il" travaillé à Tuol Sleng,
4 cette personne?

5 R. Monsieur Hou Tong Hoeung était un de nos amis à Paris. Il
6 était lui-même rentré au Cambodge pour participer à la
7 reconstruction nationale. Il s'est lui-même retrouvé prisonnier
8 dans un camp pour intellectuels aux Terres Rouges où il m'a
9 raconté ce qu'il a vécu et comment se passaient les choses. Et
10 donc, au moment où les Vietnamiens sont arrivés à Phnom Penh,
11 lui, il s'est trouvé libre de faire ce qu'il voulait. Et je pense
12 que, le connaissant, il a découvert Tuol Sleng et il s'est dit:
13 "Mais il doit y avoir des gens que je connais qui se sont trouvés
14 dans ce guet-apens." Donc, il est allé travailler, je ne sais pas
15 avec quelle organisation, il m'a dit qu'il y avait travaillé
16 trois ou quatre mois. Donc, ce n'est pas comme prisonnier, c'est
17 comme chercheur. Et il a relevé les noms de nos amis qui vivaient
18 en France et on en a retrouvé pas mal.

19 Q. Excusez-moi de revenir encore sur cet événement, mais quand on
20 vous a appris la mort de votre mari en Thaïlande alors que vous
21 vous trouviez dans ce camp et que vous deviez rentrer en France,
22 qu'est-ce qu'a été votre ressenti? Qu'avez-vous ressenti
23 véritablement? Et comment avez-vous réagi dans ces premiers
24 moments?

25 [11.08.07]

38

1 R. Donc, j'ai été anéantie en entendant. Je ne savais pas ce
2 qu'était Tuol Sleng. Donc, Hou Tong Hoeung m'a expliqué: "C'est
3 un centre où on exterminait les gens." Et je me suis dit "Mais
4 pourquoi? Pourquoi? Pourquoi?" Donc, j'ai été, mais dans une
5 colère, dans une tristesse, une rage que si j'avais devant moi
6 les personnes qui ont touché un centimètre carré de la peau de
7 Ket et un seul de ses cheveux, je les traduirais devant un
8 tribunal.

9 Et donc, je suis rentrée en France et, dans l'avion, j'ai décidé
10 que je serais infirmière, mais qu'il fallait que je dise la
11 vérité à mes enfants, ce dont j'étais bien incapable pendant la
12 première semaine. Donc, j'avais de la souffrance, mais
13 incroyable... Comment... Comment on a souffert et comment j'allais
14 leur dire la souffrance de leur père au milieu de tous les autres
15 Cambodgiens? Donc, à force de me demander des nouvelles de leur
16 papa, j'ai pris mes enfants dans les bras et, un soir, mon fils
17 m'a dit: "Mais, maman, pourquoi tu ne me donnes pas des nouvelles
18 de papa?" Et je lui ai dit: "Ton papa est mort dans telles
19 conditions." Et il m'a répondu: "Je me vengerai." Et moi, j'ai eu
20 très peur de cette réaction. Il m'a dit: "Maman, je me vengerai,
21 je travaillerai toujours très bien à l'école." Mais le reste de
22 l'année, il a très mal travaillé. Et avec la petite Neary, elle
23 aussi, elle a compris du haut de ses quatre ans et demi, il a
24 fallu lutter, il a fallu lutter.

25 Nous vivions sans l'affection de Ket, sans son soutien, c'était

39

1 notre chef de famille, son soutien financier, son soutien
2 économique, son soutien affectif. Ces personnes ont détruit notre
3 famille, comme ils ont détruit d'autres Cambodgiens; c'est
4 insupportable!

5 Q. Excusez-moi, je crois que c'est moi qui vous ai interrompue,
6 Madame Lefeuvre. Dites-moi, à ce moment-là, pour bien préciser
7 les choses, vous étiez... vous avez décidé de reprendre vos études,
8 de passer un diplôme, puisque vous aviez dû abandonner, donc, ces
9 études pour suivre votre mari.

10 [11.11.52]

11 Est-ce que cette période à été extrêmement difficile aussi pour
12 vous, de ce point de vue-là, étant donné que vous étiez la seule
13 personne de la famille à pouvoir vous occuper de vos enfants?
14 Avez-vous eu une aide particulière de la part de votre famille?
15 Et pouvez-vous nous indiquer aussi si les démarches que vous avez
16 dû effectuer pendant des années et des années ont eu des
17 conséquences aussi sur la façon dont vous avez vécu et la façon
18 dont ont vécu vos enfants?

19 R. Oui bien sûr, je devenais moi-même chef de famille. Il fallait
20 que je trouve de quoi vivre, suivre les études, pouvoir nourrir
21 mes enfants, leur apporter le soin et la protection. Parce que ce
22 sont les parents qui doivent élever les enfants. Là, nous étions
23 amputé du papa, sa présence, son affection, son soutien. Et,
24 donc, c'est ma mère qui s'occupait des enfants quand j'allais
25 faire mes cours. Et le temps que j'ai passé à faire les

40

1 recherches, c'est du temps que je n'ai pas consacré à mes
2 enfants. L'argent que j'ai mis dans les billets d'avion, dans les
3 allers et retours entre le Cambodge et la France, à chercher Ket,
4 c'est au détriment de ma famille.

5 Q. Est-ce que vous n'avez pas l'impression aussi que c'était pour
6 votre famille que vous le faisiez?

7 R. Bien sur, il fallait remonter la pente, tout réorganiser,
8 vivre avec ce drame qui est prégnant jusqu'à maintenant. Comme je
9 l'ai expliqué, plus le temps passe, plus on l'a en plein visage,
10 c'est un crime impardonnable, inexcusable.

11 [11.14.58]

12 Q. Vous nous avez parlé de votre souffrance, mais avez-vous eu
13 des séquelles physiques de cette souffrance?

14 R. Donc, en 1984, j'ai fait deux ulcères de stress, ça se trouve
15 dans l'estomac, et je vomissais du sang, parce que je devais être
16 partout à la fois, aux études, soutenir mes enfants. Ma fille
17 pleurait énormément, sans arrêt, me demandant: "Je veux voir
18 papa, je veux voir papa" ; mon fils, pareil. On n'a pas pu faire
19 de deuil, pas de corps, pas de restitution de corps, pas de
20 sépulture. Ket, il est en poussière à Choeung Ek, comme des
21 millions de Cambodgiens. C'est une souffrance au quotidien, y'a
22 pas un jour où je n'y pense pas. Donc, voilà, j'ai eu cet ulcère,
23 ces deux ulcères, mais il fallait serrer les dents, avancer, pour
24 que mes enfants aient une éducation, fassent des études et
25 essaient d'avancer cahin-caha dans la vie. Quand on est petit,

41

1 quand on a quatre ans et demi et sept ans, comment on démarre
2 dans la vie sans ses parents, sans son père, mort d'une mort,
3 mais ignoble, dans une cruauté, mais inouïe? C'est ça que je
4 demande, qu'on entende bien ça. Que les gens se sont éclatés à
5 tuer les autres. On fait pas ça impunément pendant neuf ans,
6 c'est pas possible!

7 Q. Madame Lefevre, vous avez choisi ce métier d'infirmière,
8 pourtant, je sais que vous n'avez pas pu continuer à exercer en
9 milieu hospitalier; pouvez-vous nous indiquer pourquoi?

10 [11.17.03]

11 R. Donc, les premières années, on va dire, je dois remonter les
12 choses, je suis le nez dans le guidon, je lutte, je serre les
13 dents et je travaillais dans des unités de réanimation médicale,
14 dans des unités de chirurgies; après, j'ai travaillé aux
15 urgences. Et les trois dernières années, apprenant petit à petit
16 les bribes par morceaux, nous avons appris ce qui est arrivé à
17 Ket. Un jour, j'avais cette information; sa photo, nous l'avons
18 retrouvée en février, et je n'arrivais plus à exercer mon métier.
19 Quand je voyais les poches de sang qu'il fallait passer aux
20 malades, mais, je vomissais. C'était impossible, je voyais les
21 gens avec des blessures et c'était Ket qui me revenait sans
22 cesse. Je pouvais pas continuer, j'ai pas pu continuer. J'ai
23 donc choisi une unité en psychiatrie légère. C'était trop
24 horrible, je voyais les séquelles de mon mari, le dos frappé,
25 qu'est-ce qu'on lui a fait? Des prises de sang? On l'a frappé au

42

1 visage? Il y avait des gens qui arrivaient avec des cheveux
2 longs, des pauvres hères, et je me disais, il a été comme cela?
3 Tout est possible, il a tout vécu; c'est la honte de l'humanité!
4 Q. Madame Lefevre, est-ce que, à l'heure actuelle... - je m'excuse
5 de vous poser cette question - est-ce que, à l'heure actuelle,
6 vous pouvez pardonner?

7 R. À l'instant présent, non, le pardon est un processus. Déjà,
8 pour trouver les gens qui ont fait ça, ensuite, il y a un
9 jugement, selon la sanction et, ensuite, il y a réparation. Nous
10 n'avons pas été réparés, nous ne sommes pas réparés. Nous sommes
11 des pantins, ce qui a été fait à Ket, nous le ressentons dans
12 notre corps, dans notre esprit et, là, je suis pas prête.

13 [11.2.19]

14 C'est un processus, peut-être dans 30 ans, peut-être qu'il faudra
15 autant de temps pour pardonner que le temps que nous avons mis à
16 trouver la vérité.

17 Q. Vous avez toujours cherché à savoir, Madame Lefevre, vous
18 avez toujours cherché à comprendre. Pourtant, n'avez-vous pas eu
19 des moments de lassitude, des moments de découragement?

20 N'avez-vous pas abandonné à certains moments vos recherches?

21 R. Les recherches concernant Ket ne se sont pas faites de façon
22 linéaire. Je n'ai pas commencé en 77 et puis crescendo. Non, il y
23 a eu des grandes... grands moments très éprouvant où j'avais
24 envie d'en finir, mais pour mes enfants je voulais vivre, je
25 voulais trouver cette vérité. Donc, quelques fois, il y avait des

43

1 grandes avancées, comme on a parlé de ce Tribunal, mais des fois,
2 je me disais: "C'est fini, je trouverai jamais." J'étais
3 désespérée. Il ne fallait pas que je pleure devant les enfants.
4 Il fallait avancer, déterminée. (Inintelligible)
5 [11.22.11]
6 Ils ont bousillé notre vie et c'est impardonnable, inexcusable!
7 Me TRUSSES-NAPROUS:
8 Je vous remercie, Madame Lefeuvre.
9 Pour ma part, je n'aurai pas de questions supplémentaires à vous
10 poser, mais par contre, je sais que vous, vous n'avez pas non
11 plus de questions et vous ne vouliez pas poser de questions à
12 l'accusé.
13 Pour ma part, si Monsieur le Président le permet, j'aimerais, sur
14 ce témoignage, avoir des informations particulières sur le
15 processus concernant ces diplomates, ces intellectuels que l'on
16 faisait revenir au pays.
17 Est-ce qu'il m'est possible, Monsieur le Président, d'interroger
18 Monsieur l'accusé sur ce point particulier pour que Madame
19 Lefeuvre, en fait, aie une réponse sur la façon dont cela s'est
20 passé?
21 M. LE PRÉSIDENT:
22 Maître Trusses, est-ce que vous souhaitez poser cette question
23 vous-même à l'accusé ou souhaitez-vous que la partie civile pose
24 la question directement à l'accusé, ou voulez-vous parler au nom
25 de la partie civile et poser la question? Pensez-vous que la

44

1 partie civile est d'accord pour que vous posiez cette question en
2 son nom? Veuillez préciser.

3 Me TRUSSES-NAPROUS:

4 Ce n'est pas une question que je pose au nom de Madame Lefeuvre,
5 mais je pense qu'il est nécessaire que nous ayons des
6 informations sur la façon dont se déroulait le processus de
7 rapatriement des intellectuels et des diplomates de façon
8 exactement à ce que nous sachions la vérité sur la façon dont
9 étaient amenées à Tuol Sleng ces personnes qui, comme Madame
10 Lefeuvre vient de vous l'indiquer, ne s'attendaient pas du tout à
11 ce qui allait leur arriver lorsqu'ils ont débarqué à Phnom Penh.

12 [11.24.56]

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Je demande à l'accusé de répondre à la question qui a été posée.
15 Je vous invite à prendre la parole maintenant.

16 L'ACCUSÉ:

17 Monsieur le Président, je vais tenter de répondre à la question
18 qui m'a été posée par l'avocate des parties civiles. Les
19 intellectuels khmers qui avaient rallié le FUNK ont d'abord été
20 placés dans un camp de rééducation et, là, ils étaient
21 surveillés, par exemple, à K-17. Ils étaient surveillés par de
22 jeunes membres du Parti, des gens qui ont été envoyés ensuite à
23 S-21, dont Y Sokunthy, Sambath et d'autres étaient interrogés et
24 torturés à S-21 ensuite pour en obtenir des aveux. Cela s'est
25 passé en 76. En 77, j'ai vu ainsi arriver beaucoup

45

1 d'intellectuels qui ont été envoyés à S-21, revenus de
2 l'étranger... d'abord rappelés de l'étranger et ensuite envoyés à
3 S-21 pour y être exécutés. Cela fait partie des crimes infligés
4 aux intellectuels cambodgiens. Voilà ce que je peux vous dire.

5 Me TRUSSES-NAPROUS:

6 Je n'ai plus de questions, Monsieur le Président.

7 [11.27.36]

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Est-ce que les co-procureurs souhaitent poser des questions à la
10 partie civile?

11 M. SENG BUNKHEANG:

12 Monsieur le Président, je vous remercie. Non, nous n'avons pas de
13 questions à poser à Madame Lefeuvre.

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Je voudrais maintenant donner la parole aux conseils de la
16 Défense s'ils souhaitent poser des questions à la partie civile.

17 Me KAR SAVUTH:

18 Merci, Monsieur le Président. Les avocats de la Défense n'ont pas
19 de questions qu'ils souhaiteraient poser à la partie civile. Je
20 vous remercie.

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Je voudrais maintenant donner la parole à l'accusé pour
23 éventuellement faire des observations concernant la déposition de
24 la partie civile.

25 L'ACCUSÉ:

46

1 Monsieur le Président, si vous le voulez bien, j'aimerais
2 m'adresser à Madame Lefeuvre et lui dire ce qui suit: je voudrais
3 ici reconnaître la biographie de votre famille comme étant une
4 vérité historique, une vérité historique qui restera à jamais,
5 car lorsque l'on voudra faire des recherches sur les souffrances
6 endurées par les Cambodgiens sous le régime des Khmers rouges,
7 ils pourront notamment relire votre déposition. Il s'agit là de
8 faits historiques.

9 [11.30.06]

10 Une fleur peut s'épanouir et faner, mais la vérité n'a plus
11 jamais changé et les souffrances des Cambodgiens, du peuple
12 cambodgien, sous le régime khmer rouge comprennent les
13 souffrances endurées par vos proches. C'est quelque chose qui ne
14 peut pas être oublié. Et je voudrais dire à Madame Lefeuvre et à
15 la Chambre que je ne chercherai pas à échapper à mes
16 responsabilités concernant les crimes que j'ai commis qui sont
17 inexcusables. La nation cambodgienne peut me blâmer, peut me
18 maudire, peut me punir, je m'en remets à sa volonté et la
19 Chambre. Le Tribunal me juge aujourd'hui pour tous les crimes
20 commis à S-21, sur le plan juridique et sur le plan
21 psychologique, et je ne veux aucunement nier les crimes qui ont
22 été commis à S-21.
23 Je voudrais demander pardon à Madame Lefeuvre et aux autres
24 personnes qui ont perdu leurs proches sous le Régime khmer rouge.
25 Je vous remercie.

47

1 [11.31.53]

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Madame, nous avons entendu votre déposition, vous pouvez
4 maintenant disposer et occuper votre siège à la place des parties
5 civiles.

6 (La partie civile retourne à son siège)

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 Je voudrais maintenant inviter la partie civile suivante, Madame
9 Ouk Neary, à occuper le siège au milieu du prétoire.

10 (Courte pause)

11 (La partie civile est amenée à la barre)

12 INTERROGATOIRE

13 PAR M. LE PRÉSIDENT:

14 Q. Madame, est-ce que vous vous appelez bien Ouk Neary?

15 Mme OUK NEARY:

16 R. Je m'appelle Ouk Neary.

17 Q. Quel âge avez-vous, Madame?

18 R. J'ai 34 ans cette année.

19 Q. Où êtes-vous domiciliée? Quel est votre métier?

20 R. J'habite la région parisienne en France et je travaille dans
21 les transports en France.

22 [11.34.23]

23 Q. Quel était le nom de votre père?

24 R. Mon père s'appelait Ouk Ket. Il a été détenu pendant six mois
25 à S-21.

48

1 Q. Quel est le nom de votre mère?

2 R. Ma mère, elle s'appelle Martine Lefevre. Elle est française.

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Q. La Chambre voudrait maintenant donner la parole à l'avocate
5 des parties civiles, groupe 3 pour nous expliquer qui est la
6 partie civile, Madame Ouk Neary.

7 Mme TRUSSES-NAPROUS:

8 Je vous remercie, Monsieur le Président. Madame Ouk Neary est en
9 effet la fille de Madame Lefevre que vous venez d'entendre et de
10 Ouk Ket dont vous connaissez maintenant l'histoire, puisque
11 Madame Lefevre a fait une déposition extrêmement complète sur la
12 façon dont son mari avait été interné à S-21 et exécuté à S-21.
13 Les pièces qui sont dans le dossier démontrent indiscutablement
14 le lien existant entre Ouk Neary et son père, Ouk Ket, soit bien
15 entendu un acte de naissance et un acte... et les actes
16 d'état-civil: l'acte de mariage de sa mère... de son père et de sa
17 mère, par exemple. Nous avons aussi dans le dossier de Ouk Neary
18 des éléments qu'elle nous a donnés en plus qui figurent, donc, à
19 la liste des pièces qui ont été produites soit des photos de son
20 père quand il vivait avec... avec sa mère, des lettres de son père,
21 des éléments qui, pour elle, lui ont permis, donc, de se
22 raccrocher à cet homme qu'elle a... dont elle n'a que des souvenirs
23 extrêmement fidèles.

24 [11.36.58]

25 Aujourd'hui, l'intérêt de son témoignage est le fait d'arriver à

49

1 comprendre qu'une personne qui n'a pas connu son père ou qui l'a
2 peu connu doit arriver à comprendre quelle souffrance elle peut
3 avoir, quelle douleur elle peut avoir pendant plusieurs années de
4 sa vie du fait du manque du père et non seulement du fait de
5 l'absence de ce père mais aussi du fait d'avoir appris que ce
6 père avait été torturé et exécuté dans de telles conditions.
7 Donc, ce témoignage - je rassure la Cour -, me semble-t-il est
8 totalement différent de celui qui a été présenté par Madame
9 Lefeuvre car il est là le ressenti d'une personne d'une autre
10 génération et qui a vécu les choses différemment, mais qui les a
11 vécues aussi intensément.

12 M. LE PRÉSIDENT:

13 Madame Ouk Neary, nous voudrions maintenant vous donner la
14 possibilité de décrire les circonstances qui vous ont amené à
15 vous constituer partie civile et à demander réparation. Quelles
16 sont les circonstances physiques, psychologiques? Quel a été
17 l'impact de ces circonstances sur votre vie, et ce, en rapport
18 avec les faits incriminés et reprochés à l'accusé qui sont en
19 rapport avec la création et le fonctionnement de S-21 entre le 17
20 avril 75 et le 6 janvier 79.

21 Madame, vous avez la parole.

22 [11.39.05]

23 Mme OUK NEARY:

24 Monsieur le Président, avec votre permission, j'aimerais rendre
25 hommage à mon papa à travers quelques lignes que j'ai rédigées

50

1 pour lui.

2 "À propos de mon papa, le premier souvenir que je conserve, c'est

3 sa main. J'ai ce souvenir de lui où nous nous cachons pour faire

4 une surprise d'anniversaire à des amis. J'entends encore le bruit

5 du papier cristal à fleurs se lier à son air amusé qui me dit de

6 ne pas faire de bruit et il me tient la main en même temps que je

7 regarde vers le haut. Cette main capable d'une écriture si

8 élégante, au contenu toujours affectueux et intelligent,

9 connaissant sa guitare par cœur. Une main qui a transmis à maman

10 - pourtant française - tout le savoir-faire de la cuisine khmère.

11 Une main qui serrait celles de diplomates étrangers, sans

12 distinction de race, de culture ou de religion, et n'allait

13 jamais sans l'immense sourire qui illuminait son visage. Lorsque

14 je vois les visages des temples d'Angkor, je me souviens de la

15 seule personne au travers de laquelle je les ai vus ouvrir les

16 yeux et sourirent, et je les admire d'autant plus. Tu resteras

17 toujours une page merveilleuse à connaître, page que nous

18 poursuivons de transmettre infatigablement. Mais pour le savoir,

19 encore aurait-il fallu pouvoir faire appel au meilleur de soi."

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Je vous en prie, Maître Trusses.

22 [11.41.15]

23 Me TRUSSES-NAPROUS:

24 Monsieur le Président, à la demande de Neary, est-il possible que

25 l'on visualise deux pièces ERN? Ce sont des photos. C'est la

51

1 photo de son père en... les photos de son père en famille, la
2 cote ERN 00281298, et tout de suite après, la photo de son père à
3 S-21, "00281299", avec votre permission, Monsieur le Président.

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Oui, Maître Trusses, il est fait droit à votre demande.

6 Pouvez-vous répéter les numéros ERN, s'il vous plaît, des deux
7 photos, les deux numéros des pièces que vous souhaitez voir
8 projeter à l'écran?

9 Me TRUSSES-NAPROUS:

10 Alors, il s'agit de la pièce E2/89/12, cote ERN 00281298.

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 Je demande au service audiovisuel de montrer ces deux documents,
13 numéros 00281298 et ensuite 00281299.

14 (Le document est projeté sur les écrans)

15 Me TRUSSES-NAPROUS:

16 Oui, il convient de les faire défiler. Je pensais que le
17 document... elles étaient en suivant sur le même document. Dans mon
18 document à moi, j'ai trois photos sur le même document. Voilà. Il
19 convient de le faire... de les faire défiler. Voilà.

20 [11.45.40]

21 Je vous remercie, Monsieur le Président.

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 J'invite l'unité audiovisuelle à bien vouloir faire rebasculer
24 l'écran en vue normale.

25 M. LE PRÉSIDENT:

52

1 Madame Ouk Neary, veuillez poursuivre votre déposition.

2 Mme OUK NEARY:

3 Je vous remercie, Monsieur le Président.

4 Je suis donc née le 16 juillet 1975 à Dakar, au Sénégal sur le
5 continent africain parce que mon père y travaillait. Nous
6 habitons avec ma mère et mon frère, place de l'indépendance,
7 jusqu'au jour où celui-ci a donc reçu une lettre du Cambodge lui
8 demandant de venir travailler à la reconstruction de son pays.
9 Nous sommes rentrés en France. Mon père en rentré au Cambodge et
10 j'ai grandi sans père, avec une mère française qui m'a toujours
11 imprégné de l'idée que le Cambodge était empreint d'une force
12 identitaire exceptionnelle. J'ai grandi avec des sarongs en
13 France et j'ai commencé à apprendre à écrire et à parler
14 cambodgien en même temps que le français. Pour nous soutenir, ma
15 grand-mère française nous a élevés, mon frère et moi, pendant que
16 ma mère recherchait mon père dans les camps de Khao I Dang,
17 reprenait les études comme elle vous l'a dit, et a continué à
18 nous élever. Pour moi, grandir sans père était devenu une norme.
19 La vie en communauté est peut-être plus évidente dans la société
20 asiatique qu'elle ne l'est en Occident.

21 [11.48.11]

22 J'ai donc grandi jusqu'à six ans avec "prahok", "chhar khnhei",
23 "samlor machour" et d'autres mots cambodgiens du quotidien qui
24 sont familiers pour vous, mais ne l'étaient pas forcément pour
25 moi pendant ma scolarité en France. Pour moi, c'était une norme

53

1 de ne pas avoir de père. J'avais entendu parler d'une prison dans
2 laquelle il y avait des détenus. Alors, peut-être que maman est
3 rentrée de Khao I Dang? Je savais qu'il y avait un endroit où on
4 torturait les gens au Cambodge, mais je n'en avais pas pris la
5 mesure. J'ai donc travaillé très normalement. J'ai eu une
6 scolarité des plus normales en France jusqu'en 1991 où nous avons
7 lancé un avis de recherche au Cambodge par la télévision qui a
8 été entendu par quelqu'un qui connaissait la famille de mon père.
9 Nous avons reçu une lettre écrite en cambodgien pour la première
10 fois. Celle-ci est tombée par terre, avec des photos. L'écriture
11 cambodgienne nous a vraiment troublés. Nous avons pensé que
12 c'était mon père qui nous écrivait. Il n'en était rien. C'était
13 sa mère qui parlait à mon père, ce qui me permet de vous dire
14 aujourd'hui qu'elle n'était pas au courant que son fils était
15 rentré dans son pays et que nous avons été ceux qui lui avons
16 annoncé que mon père n'était pas avec nous, mais qu'il était
17 rentré depuis que j'avais deux ans.

18 Curieux alors de venir à la rencontre de cette partie de ma
19 culture. Nous avons organisé avec mon frère et ma mère le
20 financement de trois billets d'avion pour partir en 1991 pour un
21 voyage généalogique. Nous ne nous attendions pas à un choc
22 culturel de cette envergure, duquel j'ai en outre beaucoup
23 appris, et nous nous attendions encore moins à la découverte de
24 S-21; car voyez-vous, moi, j'ai grandi dans un pays où nous
25 sommes libres de nos choix, comme ça a peut-être été le cas au

54

1 Cambodge, et je me suis retrouvée confrontée à cet établissement
2 dont la fonction première était de créer de l'intellect qui
3 servirait les êtres humains. À l'époque, à S-21, il y avait
4 encore écrit en cambodgien, sur le mur oblique, que c'était le
5 musée de Tuol Sleng. Aujourd'hui, cette écriture n'existe plus et
6 il ne me semble pas que la terre était balisée. La route qui
7 menait à S-21 était encore en terre.

8 [11.52.02]

9 Il y avait encore une tôle, un mur de tôle qui contournait S-21
10 avec, au-dessus des barbelés... et ça représentait une distance d'à
11 peu près 2 mètres entre la vraie clôture de la cour d'école, qui
12 a été Tuol Sleng, et la sentinelle qu'on y avait posée pour
13 peut-être stocker des détenus, y mettre une sentinelle voire
14 retarder et empêcher, juguler la fuite de personnes qui auraient
15 pu éventuellement s'échapper. Il y avait donc quatre bâtiments,
16 comme on a pu vous le décrire en long, en large et en travers: le
17 bâtiment A, quand on est face à l'entrée sur votre gauche, le
18 bâtiment B, le C et le D. Avec mon frère, nous sommes entrés dans
19 l'un des deux bâtiments de gauche et, pour moi, ça a été le choc
20 de ma vie. Je dis "le choc", parce que lorsque je suis entrée
21 dans la première pièce et que j'ai visité les autres à la suite,
22 je réalise que c'était la pièce la plus difficile, la plus
23 meurtrière où la vérité était la plus éclatante. Il y avait au
24 sol des barres de fer avec les entraves qui servaient à tenir les
25 pieds des détenus, des têtes moulées de Pol Pot en vrac, à

55

1 l'abandon à côté des ces chaînes; un panoramique d'une photo de
2 charnier exhumé. J'ignorais alors que c'était celle du charnier
3 de Choeung Ek. Et, au mur, des photos en noir et blanc - et je
4 pèse mes mots -, des photos en noir et blanc d'une rare violence,
5 car imaginez la violence qu'elles auraient eu si elles avaient
6 été en couleur. Et je n'ai pas de mal à me projeter dans la
7 réalité et dans le sordide de ce qu'a été S-21 lorsque je me
8 souviens que ces photos m'ont traumatisée, mais il a été très
9 salvateur pour moi de les voir. Dos lacérés, cadavres sur des
10 brancards les pieds amputés; pansements sur des plaies totalement
11 disproportionnées vis-à-vis de celles-ci; visages émaciés; boîtes
12 crâniennes enfoncées; détenus aux jambes encore entravées et
13 passés à tabac gisant dans des flaques de sang que l'on pense
14 morts à qui l'on a jeté des feuilles à la figure dans ces mêmes
15 flaques de sang. Il n'en est rien. Deux photos plus tard, la même
16 photo, le détenu n'est pas mort. Il lève la main, s'accoude comme
17 il le peut avec son visage défoncé et je me suis demandée: "À qui
18 demande-t-il secours?"

19 [11.55.42]

20 Il y a aussi, dans cette salle, dans ces salles de classe, une
21 dimension irréaliste que je souhaite partager aujourd'hui avec
22 vous, car entre chaque salle de classe, on a créé à
23 l'emporte-pièce, arraché dans les murs, une porte qui n'existait
24 pas avant et qui fait basculer le fonctionnement même de ce qui
25 était à l'époque une école dans une dimension barbare, qui nous

56

1 renvoie toute l'animalité dont l'être humain est capable et qui
2 inverse le mouvement de base pour lequel l'école, les
3 institutions scolaires sont faites, pour la transformer en une
4 machine à broyer de l'homme, à broyer des cerveaux.
5 S-21 n'avait qu'une seule finalité: la mort, et surtout une seule
6 intention, prendre l'importance de ceux qui y sont entrés et n'en
7 sont jamais sortis. Nous avons poursuivi notre visite avec mon
8 frère dans la salle d'après en passant cette porte qui nous fait
9 basculer dans l'irréalité la plus totale. Et sur la seconde
10 pièce, des photos d'identité recouvraient tous les murs. Nous
11 sommes attirés par ces visages qui nous regardent, un par un, et
12 nous emmènent les uns vers les autres. Et je me demande si
13 l'horreur c'est de voir ces visages émaciés - visages d'enfants,
14 d'hommes, de femmes, de bébés parfois - ou si c'est de se dire
15 qu'il y en a d'autres dont les photographies ne sont même pas
16 présentes. J
17 J'ai continué à avancer dans cette deuxième salle et j'ai vu une
18 autre de ces portes qui m'emmenait vers une troisième salle où il
19 y avait autant de photos aux murs avec autant de gens qui me
20 regardaient, et j'ai dit à mon frère: "Il faut qu'on recommence
21 tout et qu'on les regarde un par un parce que peut-être que mon
22 père est dedans et, s'il l'est, nous ne devons pas le rater"
23 tellement il y avait de photos sur les murs.
24 [11.59.04]
25 Ce que je me rappelle de cette visite, c'est que nous sommes

57

1 sortis sous une chaleur accablante dans laquelle baigne S-21 en
2 quasi-permanence, paradoxalement à l'horreur qui s'est déroulée
3 et au sang qui a pu y couler, aux cris qui ont pu y être émis. Je
4 pense à toutes ces victimes qui ont attendu qu'on vienne les
5 aider et ont essayé de tenir le plus longtemps qu'elles pouvaient
6 alors que personne n'est jamais venu les aider.
7 Par la suite, nous sommes allés dans les archives de S-21, qui
8 étaient en hauteur sur un des bâtiments - je ne me souviens plus
9 lequel -, et lorsque l'employé de S-21 nous a ouvert le cadenas
10 et la grille, stupeur a été de constater que, malgré des armoires
11 et des rangements par ordre alphabétique, les classeurs étaient
12 tous entassés les uns les autres sous une poussière qui, elle
13 aussi, était une insulte à l'humanité. En tout cas, c'est tel que
14 je le vois. Nous avons pris un classeur chacun, et allez savoir
15 par quelle chance, nous sommes tombés sur le registre du 9
16 décembre 1977 où était indiquée la date de mort de mon père
17 (inintelligible) et sa date d'entrée avec son nom, son prénom, sa
18 date de naissance, sa fonction erronée. Je n'ai jamais pris pour
19 argent comptant, en ce qui me concerne, cette feuille, et je me
20 suis toujours dit qu'elle ne faisait pas foi et que je pourrai
21 peut-être trouver et qu'il fallait que je trouve autre chose.
22 Si je vous décris S-21 à ce point, c'est que ça a été ce jour la
23 graine de poison qui s'est posée en moi et je n'ai jamais cessé
24 de chercher depuis ce jour à savoir ce qui s'était passé.
25 [12.01.43]

58

1 Nous sommes rentrés en France. J'ai poursuivi ma scolarité. En
2 France, on passe son bac de français et on passe son bac. J'avais
3 mes études à faire. Je les ai faites. J'ai eu la chance de faire
4 une filière philo/lettres/langues et de rencontrer un professeur
5 extraordinaire de philosophie concerné par le génocide des juifs
6 avec qui j'ai pu discuter énormément sur les valeurs avec
7 lesquelles j'avais grandi et sur le choc auquel j'avais été
8 confronté en entrant dans S-21.

9 Consciente que notre voyage et le choc culturel que nous avons
10 vécu ne pouvaient pas demeurer, j'ai choisi de faire une filiale
11 de langues pour pouvoir être armée linguistiquement à de futures
12 éventuelles recherches. En 1993, le conflit, si je puis dire,
13 s'était un petit peu modernisé entre le Cambodge et son passé,
14 toujours pourtant omniprésent. J'étais arrivée en maîtrise
15 d'anglais. Le sujet que j'avais choisi était la mise sur
16 microfilm par l'Université de Yale des documents de S-21. J'ai
17 été très appuyée par le professeur que j'avais choisi qui m'a
18 dit: "C'est un sujet de doctorat et bien sûr que j'appuierai ces
19 recherches."

20 Très rapidement, en allant sur l'internet, j'ai dû faire face à
21 ce qui fusait du côté khmer, des revendications khmères rouges ou
22 l'inverse - "Watch your back, Khmers rouges". Et je ne sais plus
23 sur quel forum lorsque je faisais des recherches, d'autres
24 paroles qui me dissuadaient d'aller plus loin. Eh bien, cela a
25 fonctionné. J'ai abandonné mes études pour une autre raison qui

59

1 s'ajoutait à cela: c'était que dans l'idée khmère rouge, si je ne
2 me trompe pas, il ne fallait pas être trop cultivé et pas trop
3 réussir au risque de la mort. Figurez-vous que cette idée s'était
4 installée en moi.
5 [12.04.54]
6 La même année, en 1993, il me semble que ça a été le grand retour
7 des Khmers rouges à Phnom Penh. J'ai vu à la télé depuis la
8 France, Khieu Samphan et Chan Youran sur TF1. Le jour suivant,
9 j'ai reçu un coup de téléphone à la maison pour ma mère de la
10 part de Chan Youran qui voulait parler à ma mère. Elle n'était
11 pas là. Il ne s'est pas immédiatement présenté. Je lui ai demandé
12 de réitérer son identité. D'un sourire gêné, il m'a dit: "C'est
13 Chan Youran. Je suis..." Il ne m'a pas dit. Il m'a dit: "Je suis
14 un grand ami de votre papa. Je lui ai répondu: "Je sais; je vous
15 ai vu hier à la télévision." Notre discussion était close.
16 Désireuse de revenir dans mon pays, le Cambodge, j'ai changé de
17 filière pour prendre le français comme langue étrangère, parce
18 que je souhaitais revenir au Cambodge. Et j'avais ce souvenir
19 imbibé en moi de quelqu'un, dans le quartier de Yiey (phon.) - ma
20 grand-mère cambodgienne - qui avait conservé en lui des mots
21 français qu'il avait cachés sous les Khmers rouges ; et il avait
22 refait sous sa maison sur pilotis, sous les pilotis, il avait
23 créé une salle de classe avec des pupitres en bois, un tableau,
24 et il donnait des cours à des petits enfants de huit ans. Et il
25 leur disait, dans un français agrémenté d'un accent cambodgien:

60

1 "Ma vammille va à l'école régoulièrement. (phon.)"
2 Il est venu nous parler avec mon frère, et les larmes sont
3 montées dans ses yeux. Il s'est excusé devant nous de ne pouvoir
4 aller plus loin dans ses phrases en français en nous disant que
5 sous les Khmers rouges, on lui avait demandé d'oublier son
6 savoir. Ce savoir enfoui m'a énormément touchée, ne m'a pas
7 laissée indifférente et je pense qu'il a orienté mes décisions de
8 revenir au Cambodge et d'apporter mes connaissances en tant que
9 française dans un pays auquel je pense appartenir.
10 [12.07.46]
11 J'ai continué mes recherches malgré tout sur internet. J'ai pris
12 contact avec Craig Etcheson. J'ai connu Steve Heder. J'ai appris
13 à connaître Kiernan et, plus tard, Peter Leuprecht. Je pense que
14 chacun aurait été prêt à m'aider s'ils avaient détenu autant
15 d'éléments ou plus d'éléments que moi, mais je déplore le manque
16 de transparence qui est encore aujourd'hui d'actualité du
17 gouvernement khmer puisque nous n'avons jamais eu la preuve du
18 passage ou, en tout cas, du décès de papa. En 2004, Rithy Phan
19 nous a invités à l'avant-première de la diffusion de S-21.
20 J'avais alors décidé d'avancer un peu dans ma vie, de construire,
21 de laisser le passé derrière, comme peuvent le dire bon nombre de
22 Cambodgiens qui n'osent pas verbaliser - et je les comprends très
23 bien. Nous nous sommes rendus...
24 M. LE PRÉSIDENT:
25 Madame Ouk Neary, nous arrivons au moment de la pause et nous

61

1 souhaiterions vous faire savoir que vous pouvez continuer votre
2 déposition après la pause car la Chambre et le public vont devoir
3 faire une pause pour le déjeuner. Nous allons faire une pause
4 maintenant, en conséquence, et nous reprendrons l'audience à
5 13h30.

6 Nous invitons Madame Ouk Neary à revenir dans le prétoire cet
7 après-midi pour poursuivre le reste de sa déposition.

8 J'invite les responsables de la sécurité de l'accusé à ramener ce
9 dernier au centre de détention et à le ramener d'ici 13h30.

10 (Suspension de l'audience: 12h10)

11 (Reprise de l'audience: 13h38)

12 M. LE PRÉSIDENT:

13 Veuillez vous asseoir. L'audience est reprise.

14 Et nous allons poursuivre l'audition de Madame Ouk Neary.

15 Je vous en prie, Madame.

16 [13.40.24]

17 Mme OUK NEARY:

18 Veuillez m'excuser, Monsieur le Président, je n'ai pas entendu.

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Ce matin, vous avez commencé à déposer et nous avons dû
21 interrompre pour la pause déjeuner. Je vous invite donc
22 maintenant à poursuivre votre déposition et vous pouvez
23 poursuivre le récit de... votre récit. Je vous en prie.

24 Mme OUK NEARY:

25 Très bien. Je vous remercie.

62

1 Effectivement, je m'étais arrêtée à 2004 où Rithy Panh nous avait
2 invités à l'avant-première de son film de S-21, connu de tous.
3 Donc, S-21 était un documentaire loin d'une fiction romancée avec
4 des personnages inventés puisqu'il avait repris bien des... des
5 personnes qui travaillaient à S-21 pour les faire parler et
6 raconter tout simplement ce qu'ils avaient vécu et ce qu'ils
7 avaient fait dans ce centre de détention et d'extermination.
8 [13.41.44]
9 Si je vous parle de cela aujourd'hui, c'est parce que j'ai été
10 très choquée par trois points, et non pas du documentaire
11 puisqu'il ne fait que montrer la réalité, mais qui se sont
12 déroulés à S-21. Et notamment, j'aimerais revenir sur les prises
13 de sang puisqu'il me semble que, ne sachant pas ce qui est arrivé
14 à papa, il a bien fallu que j'essaie d'imaginer et,
15 malheureusement, j'ai imaginé le pire. Et quand je repense aux
16 prises de sang, je me demande comment deux personnes - car il
17 faut en prendre conscience - sont capables de tenir un homme ou
18 une femme qui n'a déjà plus de force pour lui couper une veine en
19 lui faisant croire que ça va être pour une prise de sang, et
20 peut-être en se délectant de le faire, sans que cette personne ne
21 puisse se défendre? C'est-à-dire qu'on est voué, même si on est
22 capable de se défendre, à se vider de son sang, et je pense que
23 c'est là que commencent la déshumanisation et l'ignominie.
24 J'ai également pensé énormément, les temps qui ont suivis cette
25 visualisation, à cette jeune qui s'est suicidée parce qu'elle

63

1 voulait échapper à ce qu'on lui faisait subir et, bien
2 évidemment, j'ai été obligée de faire un transfert avec moi car
3 le crime d'autrui et le crime en général peut conduire forcément
4 à penser au crime de soi.
5 Le troisième point me paraît intolérable: ce sont les autopsies,
6 dont on parle peut-être moins, qui se sont déroulées à S-21 et, à
7 ce sujet, j'aimerais, s'il est possible d'en faire la requête,
8 Monsieur le Président, pouvoir lire un extrait du livre de David
9 Chandler, que vous avez vu la semaine dernière, de S-21: Le crime
10 impuni. Alors, c'est dans la version française à la page 50.
11 [13.44.18]
12 David Chandler nous dit que: "Des opérations chirurgicales
13 mortelles étaient parfois effectuées sur des prisonniers
14 anesthésiés pour apprendre l'anatomie à des cadres médicaux. Il
15 est possible que des expériences de ce type aient aussi été
16 réalisées sur des prisonniers de S-21. Il ne serait pas
17 surprenant qu'aucune archive les concernant n'ait été conservée."
18 Je vous laisser imaginer le dégoût qui est monté en moi quand
19 j'ai découvert toutes ses horreurs, sachant qu'à S-21, la seule
20 anesthésie possible était de l'eau salée. On a donc pris des
21 individus, on les a attachés à un poteau. On leur a ouvert la
22 partie antéropostérieure de l'abdomen pour qu'un jeune - puisque
23 ce qu'on ne dit que très rarement, c'est que les employés de S-21
24 étaient jeunes - un jeune médecin vienne plonger sa main dans le
25 ventre de quelqu'un de vivant, pour aller lui sectionner

64

1 l'appendice visé.

2 La victime, qui auparavant hurlait de douleur, regardait le jeune
3 homme, muet, et le jeune homme était satisfait de sa trouvaille
4 parce que ces méthodes ont été encouragées. Il y a dans Phnom
5 Penh des gens qui ont été amputés en sautant sur des mines, des
6 familles qui ont été amputées en perdant des membres de leur
7 famille. J'ai, moi, vécu un handicap invisible, une agonie
8 psychique, une descente aux enfers quand j'ai découvert tout
9 ceci.

10 Si aujourd'hui j'ai envie d'envoyer le message d'autodestruction
11 qui a été envoyé au peuple khmer sans limite de frontières et de
12 temps, d'où le fait que j'insistais sur cette porte de
13 l'irréalité, c'est parce qu'alors que mon fils avait trois ans et
14 carapatait à côté de moi, que mon compagnon me parlait, je ne
15 pensais qu'à une autre chose, m'extirper de la réalité et sauter
16 par la fenêtre pour une raison qui m'échappait totalement.

17 [13.47.07]

18 Je vous rassure, ça va mieux.

19 Néanmoins, j'ai été obligée de me questionner sur les rapports
20 d'obéissance et de soumission qu'on a entretenus à S-21 et qui
21 font qu'on en arrive à ce genre de processus, et sur le phénomène
22 hiérarchique de terreur et de solitude, solitude des victimes, et
23 soumissions aussi bien des victimes que de ceux qui commettent
24 les exactions. Et je me demande comment quelques individus ont
25 regrettablement pu prendre la vie de trois millions d'autres en

65

1 étant aussi mal intentionnés.

2 Je suis retournée en février de cette année sur le site de

3 Choeung Ek que j'avais visité à la suite de S-21 en 1991, mais à

4 l'époque, il ne m'avait pas fait autant de mal qu'en février car,

5 comme je le disais, les dates d'entrées et de sorties que nous

6 avons trouvées à S-21 pour moi ne faisaient alors pas foi.

7 Et je suis passée en février dernier au DC-Cam où j'ai pu, grâce

8 à Youk Chhang, que je souhaite remercier au passage - même si je

9 n'ai pas compris ses tergiversations -, j'ai pu retrouver la

10 photo de mon père à S-21 qui, cette fois-ci, a pour moi confirmé

11 et son passage et le fait qu'il n'était plus.

12 Suite à ça, nous nous sommes rendus une fois de plus avec maman

13 sur le site de Choeung Ek, et cet endroit, je tenais à vous le

14 dire, est le pire que j'ai côtoyé au monde parce qu'il me salit

15 encore les pieds de l'injustice maîtresse qui y règne.

16 [13.49.18]

17 Ce sont des fosses communes vidées où l'herbe a repoussé, très

18 verte, alimentée des cadavres d'hommes, femmes, adolescents et

19 enfants en bas âge. Le sol y est jonché de dents humaines, d'os

20 encore ligotés, de bouts de tissus ayant servis de bandeaux pour

21 les yeux. Les arbres ont poussé, torturés eux aussi, et parlent

22 au nom de l'histoire, bardés de coups de machettes qui se

23 concentrent un peu plus vers la fin du génocide lors de

24 l'empressement des Khmers rouges à se débarrasser de l'ennemi en

25 soi.

66

1 La boucherie se déroulait la nuit et le trou était différent
2 selon qu'on y jetait un corps d'adulte, décapité on non décapité,
3 ou de bébés. Ce bébé ça aurait pu être moi. On aurait pu me
4 prendre par le pied et me fracasser la tête contre l'arbre qui a
5 servi à détruire tous les enfants dont j'ai parfois l'impression
6 d'être la seule survivante. Encore derrière, se trouve une mare,
7 où je n'ose même pas imaginer combien de corps ont péri.
8 Ce qui s'est passé à Choeung Ek - il n'est qu'un exemple de ce
9 qui a eu lieu dans tout le pays - est impardonnable. Dans la
10 poussière d'os de Choeung Ek, où l'herbe s'est nourrie du corps
11 des enfants, un séisme sous moi a fait s'ouvrir la terre
12 silencieuse qui a vu tout ce sang couler.
13 Les hommes naissent libres et égaux, en dignité et en droit. Tout
14 individu humain a droit à la vie, à la liberté, à la sûreté de sa
15 personne. Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines, des
16 traitements inhumains ou dégradants. Je ne sais plus ce que l'on
17 a appris à l'école, sur les droits de l'homme; Choeung Ek a érodé
18 ma confiance en moi.
19 [13.51.38]
20 Il faut que je termine en vous disant que j'ai passé ma vie à
21 essayer de me rapprocher de la vérité, la vérité que l'accusé
22 pense détenir et que moi je n'avais pas. Ce qui a été soulevé en
23 1991, je n'ai jamais cessé de chercher ce qu'il en était. Car
24 j'ai voulu savoir, savoir quelle était mon histoire, savoir
25 quelle était la vérité. Et cette quête, je l'ai réalisée toute

67

1 seule, et je ne la dois qu'à moi-même.

2 J'ai opéré un rapprochement avec l'accusé, qui n'est que le
3 centre névralgique de l'industrie du crime qui a pris place à
4 S-21. Je dois préciser que depuis le début, on demande à
5 l'accusé... on demande aux témoins plutôt, s'ils connaissent
6 l'accusé. Et je tiens à préciser que c'est l'accusé qui ne me
7 connaît pas mais que, moi, j'ai appris à le connaître, car cela
8 fait quelques mois que je vous observe. Toutefois, j'en connais
9 suffisamment pour dire à l'accusé qu'il ne m'intéresse pas. Et
10 que je dispose des aveux, ou non, de mon père, je les lui rends,
11 j'espère qu'il coulera avec.

12 En tant que Cambodgienne, son côté obséquieux ne parvient pas à
13 dissimuler auprès de moi la brute cynique et sanguinaire que je
14 connais. En tant que Française, l'accusé se donne des
15 responsabilités sans jamais se salir les mains, en évoquant son
16 accord de principe dit-il. Il oublie de corriger qu'il n'avait
17 pas alors un travail comme objectif, mais une basse besogne,
18 salement nourrie par d'autres.

19 Et en ce qui me concerne, je trouve que c'est la honte de la race
20 humaine. Il n'y a pas eu 17000 victimes de la part de l'accusé,
21 mais 17000 raisons d'avoir la peine maximale. S'il était
22 seulement possible également que l'accusé cesse de croire qu'il
23 est la tête pensante du Cambodge à la place de tous les gens qui
24 ont le droit de penser, je pense que cela serait merveilleux.

25 [13.54.29]

68

1 Je vous remercie, Monsieur le Président.

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Est-ce que les juges souhaitent poser des questions à la partie
4 civile?

5 Les juges ne semblent pas avoir de questions à poser à la partie
6 civile. Je donne maintenant la parole à l'avocate des parties
7 civiles, groupe 3, afin qu'elle poursuive les questions à la
8 partie civile.

9 INTERROGATOIRE

10 PAR Me TRUSSES-NAPROUS:

11 Je vous remercie, Monsieur le Président.

12 Je vous remercie Neary, d'avoir apporté, donc, ce témoignage et
13 surtout votre ressenti. Votre ressenti, qui est extrêmement
14 important parce que vous n'avez pas connu votre père et, en fait,
15 si je puis résumer ce que vous nous avez dit, l'idée que vous
16 avez voulu faire passer, c'est que jusqu'à 16 ans, vous avez vécu
17 tout à fait normalement. Car, pour vous, il y avait un père
18 absent, un père qui n'était pas là, mais il n'y avait pas pour
19 vous l'idée dont la façon dont votre père avait disparu.

20 Et vous nous avez indiqué qu'à partir de 16 ans, lorsque vous
21 avez été à S-21, vous avez eu un choc, un choc immense; et là,
22 tout a basculé. Et vous nous avez dit aussi que tout cela s'était
23 aggravé, et votre souffrance, votre douleur s'était aggravée au
24 fil du temps et au fur et à mesure des recherches que vous avez
25 pu entamer, ou des rencontres que vous avez pu faire. Je ne

69

1 trahis pas votre pensée; c'est bien ce que vous nous avez dit ?

2 [13.56.48]

3 Q. Est-ce je peux me permettre de vous demander si pour vous, en
4 fait, cette souffrance s'est développée au fur et à mesure des
5 années, si elle s'est aggravée, si elle a été instillée au fur et
6 à mesure des années ou, si au contraire, pour vous, il peut y
7 avoir des moments de moins de souffrance et des moments dans
8 lesquels vous êtes moins dans cette souffrance?

9 Mme OUK NEARY:

10 R. Eh bien, merci de m'avoir posé cette question. Comme vous le
11 savez, effectivement, l'être humain n'est pas linéaire et,
12 heureusement que je ne suis pas restée dans cette agonie
13 psychique que j'ai prise en mains - prise en mains par l'aide
14 d'un psychothérapeute qui m'a aidée à verbaliser tout ce que
15 j'avais vu. Mais j'avais besoin de comprendre pourquoi moi, qui
16 ai toujours grandi protégée de ce conflit, qui ne me regarde
17 plus, s'il m'a regardé un jour, pourquoi moi qui ai grandi en
18 France, lorsque je voyais un ventilateur, je subissais les
19 bombardements américains et je voyais des hélicoptères, alors que
20 je n'avais touché le sol Cambodgien. Ce n'est qu'un exemple et,
21 bien sûr, il y a eu des moments où, comme je le disais, j'ai
22 changé d'orientation et décidé de me construire parce que c'est
23 la vie.
24 Mais il n'empêche qu'il ne faut pas croire que S-21 s'arrête aux
25 limites de S-21 et que la prison sans murs a des murs qui gardent

70

1 ce qui s'est passé, les murs sont criants. Les frontières
2 n'arrêtent pas ce qui s'est passé à S-21. Et le Cambodge n'est
3 pas seul, le monde le regarde. Même si je suis une autre
4 génération et que cette autre génération peut être chosifiée,
5 elle aussi, par ce qui s'est passé.

6 [13.59.21]

7 J'aimerais lire une citation de Rithy Phan, qui a fait la préface
8 de Vann Nath, dans son livre: Dans l'enfer de Tuol Sleng, où il
9 nous dit: "Plus on vieilli, plus l'histoire du génocide revient
10 d'une manière insidieuse comme un poison distillé dans notre
11 corps chaque jour à petite dose. La seule manière de revivre,
12 c'est témoigner."

13 Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir écoutée.

14 Q. Neary, est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, m'indiquer
15 par qui vous avez été suivie? Quel est le psychothérapeute qui
16 vous a suivie, dans quelles conditions et sur quelle durée?

17 R. Alors, ce psychothérapeute s'appelle Monsieur Duperrault
18 (phon.). Il travaille à Paris. Il a travaillé aussi au CNRS. Il
19 est spécialisé dans les... dans les cas de personnes ayant des
20 membres de famille qui ont été incarcérés, quel que soit le côté,
21 victime ou oppresseur. Et j'ai commencé en 2004, plusieurs fois
22 par mois au début, et il m'arrive de retourner discuter avec lui,
23 ce qui m'a permis, je pense, depuis février, d'entamer un travail
24 de deuil et d'être là aujourd'hui également car, quand je dis que
25 je comprends le souci de verbalisation des gens au Cambodge

71

1 aujourd'hui, je suis bien consciente que c'est un travail en
2 amont de quelques années.

3 [14.01.46]

4 Q. Vous avez indiqué qu'à certains moments, vous avez été
5 tellement mal que vous en avez été... que vous avez eu, en fait,
6 des idées suicidaires, idées suicidaires que vous n'acceptiez pas
7 parce que vous étiez, justement, vous-même maman. Est-ce que vous
8 pouvez décrire cet état dans lequel on se trouve et comment ça
9 s'est révélé chez vous?

10 R. Bien. Un exemple tout simple, ça a un nom, ça s'appelle "la
11 tunnelisation", d'être en train vous parler, vous ne voyez que
12 les lèvres des gens bouger. Vous êtes complètement ailleurs et
13 vous n'avez pas d'explication à donner à la génération d'après,
14 donc, devant ce... cet héritage volé, si je puis dire, car en guise
15 de père, j'ai récupéré, en février, une cellule vide, car même si
16 j'arrive et que je sais aujourd'hui ce qui s'est passé, il est un
17 fait que j'arrive trop tard. Eh bien, devant... enfin, à l'époque,
18 je ne savais pas que c'était ça, mais devant l'inconsistance des
19 explications que je pouvais donner à la génération d'après - il
20 est vrai qu'on avait beaucoup parlé -, je n'avais que cette idée
21 en tête.

22 Q. Neary, vous avez... vous avez beaucoup écrit. Je pense que la...
23 la Cour a compris que... que Neary Ouk avait en effet souvent
24 verbalisé sa peine et verbalisé sa souffrance et, dans ses
25 écrits, je me permets de retenir deux phrases. Elle a indiqué:

72

1 [14.03.37]

2 "Les images de S-21 reviennent sans cesse. J'avais ouvert une
3 porte qu'il m'était impossible de refermer, et les démons de S-21
4 me hantaient à chaque... à chaque présent de mon existence... à
5 chaque minute de mon existence alors que j'avais passé la majeure
6 partie de ma vie en France." Est-ce que vous confirmez que c'est
7 toujours ce que vous pensez? Et qu'est-ce que vous pouvez nous
8 dire sur ce que vous avez écrit là?

9 R. Oui, je vous confirme que ce que j'ai écrit demeure. On ne se
10 débarrasse pas de ce qui a été commis à S-21 comme on effacerait
11 un tableau en une fraction de seconde. Cela revient sans cesse.
12 Même lorsqu'on essaie d'oublier, cela revient.

13 Q. J'aurais une dernière question à vous poser ou plutôt que vous
14 me confirmiez, là encore, ce que je vais vous indiquer: vous nous
15 avez parlé, donc, de votre souffrance, vous avez parlé de votre
16 douleur, de votre douleur par rapport à la disparition de votre
17 père. Mais est-ce que c'est... est-ce que vous pensez pas que ce
18 n'est pas uniquement la disparition de votre père qui est à la
19 cause de cette souffrance, mais surtout le fait que la
20 disparition de votre père est due à son incarcération, le fait
21 qu'il ait été torturé et le fait qu'il ait été exécuté?

22 [14.05.28]

23 Est-ce que c'est bien ça que vous nous... avez voulu nous dire dans
24 tout ce que vous nous avez exposé?

25 R. Oui, bien sûr, parce que la réalité est malheureusement d'une

73

1 atrocité sans... sans bornes. Mais, néanmoins, je voulais dire aux
2 Cambodgiens qui n'arrivent peut-être pas à aborder ce sujet que
3 le seul moyen d'aborder l'avenir c'est en disséquant ce qui s'est
4 passé, en ayant une explication à apporter et que, lorsqu'on
5 taille tout ce qui s'est passé en morceaux, qu'on le regarde et
6 qu'on décide de refaire le puzzle comme il se doit, comme il
7 s'est réellement déroulé, ça peut améliorer les choses, bien
8 évidemment. On ne peut pas rester dans la solitude et la
9 soumission en permanence.

10 Me TRUSSES-NAPROUS:

11 Je vous remercie, Neary, et je n'ai pas d'autres questions,
12 Monsieur le Président.

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 J'invite les co-procureurs à prendre la parole. Avez-vous des
15 questions à poser à cette partie civile.

16 M. SENG HUNKHEANG:

17 Merci, Monsieur le Président, les co-procureurs n'ont pas de
18 questions à poser à cette partie civile. Je vous remercie.

19 [14.7.20]

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Je m'adresse maintenant au conseil de la Défense: avez-vous des
22 questions à poser à la partie civile?

23 Me KAR SAVUTH:

24 Je vous remercie, Monsieur le Président, la Défense n'a pas de
25 questions à poser à cette partie civile.

74

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Nous offrons à présent l'occasion à l'accusé de faire part de ses
3 observations s'agissant de l'audition de Madame Nouk... de Madame
4 Ouk Neary, notre partie civile.

5 L'ACCUSÉ:

6 Monsieur le Président, je souhaiterais vous demander la
7 permission de m'adresser directement à Madame Ouk Neary et je
8 souhaiterais exprimer les propos qui suivent: tout d'abord,
9 j'aimerais m'incliner physiquement et incliner mon esprit
10 vis-à-vis de la déposition de Madame Ouk Neary et vis-à-vis de
11 Madame Ouk Neary qui a perdu son père à S-21. Son témoignage
12 revêt une importance historique... constitue un document historique
13 pour la génération à venir pour ne pas oublier cette tragédie,
14 pour ne pas permettre à l'humanité de tels crimes à l'avenir.
15 Nous entendrons le témoignage d'autres orphelins qui ont perdu
16 leurs parents et j'entendrai ces témoignages.

17 [14.09.18]

18 Par ailleurs, les crimes commis à S-21 vis-à-vis du peuple
19 cambodgien, vis-à-vis des nations, "j'ai" déjà intervenu sur ce
20 sujet. Cependant, vis-à-vis des crimes et des orphelins qui
21 restent, eh bien, je ne nie pas et je ne conteste pas ces crimes.
22 Je suis responsable à la fois émotionnellement et juridiquement,
23 je suis responsable vis-à-vis de toutes les parties civiles. Même
24 si je suis responsable, je suis totalement responsable vis-à-vis
25 de toutes ces personnes. Tel est ce que je voulais dire, Monsieur

75

1 le Président.

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Madame Ouk Neary, la Chambre n'a plus de questions à vous poser.

4 Vous êtes à présent libérée. Vous pouvez regagner le siège

5 réservé aux parties civiles. Selon le calendrier des auditions,

6 après l'audition de Madame Ouk Neary, nous allons entendre le

7 témoignage d'une autre partie civile. Il s'agit de Hamill Robert.

8 Je m'adresse au greffier; la personne est-elle présente?

9 Mme SE KOLVUTHY:

10 Monsieur le Président, la partie civile Robert Hamill est dans la

11 salle d'attente prêt à comparaître devant la Chambre.

12 [14.11.40]

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Je vais demander à Monsieur Hamill Robert de bien vouloir venir à

15 la barre afin de pouvoir être entendu devant la Chambre.

16 INTERROGATOIRE

17 PAR M. LE PRÉSIDENT:

18 Q. Bonjour, Monsieur Robert Hamill. Est-ce bien votre nom? Vous

19 êtes bien Monsieur Robert Hamill?

20 M. HAMILL:

21 R. Oui.

22 Q. Quel âge avez-vous cette année?

23 R. J'ai 45 ans, Monsieur le Président.

24 Q. Quel est votre lieu de naissance?

25 R. Il s'agit de Whakatane en Nouvelle-Zélande.

76

1 Q. Quelle est votre nationalité?

2 R. Monsieur le Président, je suis Néo-Zélandais.

3 Q. À quel domicile résidez-vous et quelle est votre profession?

4 [14.14.04]

5 R. J'habite à Te Pahu à Hamilton en Nouvelle-Zélande et je suis
6 cadre.

7 Q. Quelle est votre profession? Pouvez-vous répéter?

8 R. Je suis responsable d'événements.

9 Q. Quel était le nom de votre père?

10 R. Il s'agissait de Miles Owen Hamill.

11 Q. Quel est le nom de votre mère?

12 R. Il s'agit d'Esther Hamill. C'est le nom de ma mère.

13 Q. Monsieur Robert Hamill, combien de frères ou de sœurs
14 avez-vous?

15 R. Monsieur le Président, j'ai quatre frères et sœurs.

16 Q. Pouvez-vous nous donner le nom de vos frères et de vos sœurs?

17 R. Kerry Georges Hamill est mon frère aîné; ensuite nous avons
18 John Dwyer Hamill; ensuite nous avons Kerry Peter Hamill; ma sœur
19 s'appelle Sue Mary Hamill.

20 [14.16.20]

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 J'invite le co-avocat du groupe n° 1 des parties civiles à vous
23 donner la possibilité de nous donner un certain nombre d'éléments
24 contextuels s'agissant de votre client et de nous présenter les
25 raisons de constitution de parties civiles de votre client.

77

1 Me WERNER :

2 Je vous remercie, Monsieur le Président.

3 Comme vous l'avez probablement compris, mon client est le frère

4 de Kerry Hamill qui a été détenu et exécuté à Tuol Sleng. Lorsque

5 mon client a effectué sa demande de constitution de parties

6 civiles, à l'époque, il a joint à sa demande, à la cote E2/87.5,

7 les aveux de son frère. Et nous avons présenté la semaine

8 dernière une attestation de Tuol Sleng pour authentifier les

9 aveux, à savoir que ces aveux ont été retrouvés à Tuol Sleng.

10 Comme nous l'avons présenté dans notre motion, ce qui était...

11 manquait, était la preuve que mon client, selon laquelle mon

12 client était bien le frère de Monsieur Kerry Hamill. Et mon

13 client a apporté des documents et me les a présentés. J'en ai

14 deux copies ici, mais les deux originaux sont entre les mains de

15 mon client. Il s'agit ici d'un acte de naissance de Monsieur

16 Kerry Hamill, acte néo-zélandais, attestant que sa mère est

17 Esther Hamill et que son père est Miles Owen Hamill.

18 Et le deuxième document est une copie de l'acte de mariage de mon

19 client. Ce document est en date de juillet 2001 et atteste le

20 fait que sa mère est bien Esther Hamill et que Miles Owen Hamill

21 est bien son père.

22 [14.18.29]

23 Avec votre permission, Monsieur le Président, je propose de

24 communiquer à votre greffier ces deux documents, de manière à ce

25 que ces documents soient versés au dossier. Bien évidemment, nous

78

1 pouvons alternativement présenter une motion suite à la décision
2 que vous prendrez. Je m'en remets à vous.

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Nous faisons droit à votre demande de verser ces documents.

5 Me WERNER:

6 Je vous remercie, Monsieur le Président.

7 Je pense que nous avons répondu ainsi à vos trois questions, si

8 je ne m'égare. Permettez-moi de vous présenter la manière dont

9 nous pensions procéder. Mon client souhaiterait lire un texte.

10 Alors, je ne sais pas combien de temps cela va prendre, mais il

11 s'agit d'un texte assez complet. Ensuite, mon client vous

12 demandera, par votre intermédiaire ou directement... souhaitera

13 poser un certain nombre de questions à l'accusé.

14 [14.19.59]

15 Je pense que nous aurons par ailleurs quelques questions à poser

16 à notre client. C'est de cette manière que nous pensions

17 procéder.

18 Est-ce qu'on peut commencer?

19 Est-ce que je comprends bien que nous pouvons procéder?

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Allez-vous lire une déclaration vous-même ou est-ce que c'est la

22 partie civile qui va nous donner lecture de ce document

23 elle-même?

24 Me WERNER:

25 Je pense, Monsieur le Président, que nous n'avons pas été très

79

1 clairs dans notre explication. Ce que nous proposons, c'est que
2 nous vous demandions la permission de permettre à notre client de
3 lire la déclaration qu'il a préparée.

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Monsieur Robert Hamill, vous pouvez donner lecture de votre
6 déclaration. Vous pouvez nous expliquer pour quels motifs vous
7 avez décidé de vous constituer partie civile dans le cadre de
8 celui-ci. Vous pouvez également... Nous vous invitons à nous
9 présenter l'impact sur votre vie des crimes allégués de l'accusé
10 pendant la période du Kampuchéa démocratique à partir de la
11 création et de la période de fonctionnement de S-21 ainsi que de
12 S-24, à savoir du 17 avril 1975 au 6 janvier 1979, ainsi que les
13 faits directement liés à vos proches. Vous pouvez y aller.

14 [14.22.29]

15 M. HAMILL:

16 Bonjour à tous. Je suis très honoré et ému que l'on me donne la
17 possibilité de m'exprimer aujourd'hui. Je réalise que c'est un
18 privilège dont peu de personnes ont pu disposer, surtout par
19 rapport au nombre de familles et de personnes qui ont subi le
20 régime khmer rouge. Je suis arrivé au Cambodge la semaine
21 dernière, jeudi dernier. Le 13 août était, coïncidence, le 31ème
22 anniversaire de l'arrivée au Cambodge de mon frère Kerry Hamill
23 pour la première fois. La différence à présent est que je suis
24 ici de mon propre gré.

25 Voici l'histoire d'un innocent que l'on a fait s'agenouiller, que

80

1 l'on a tué à la fleur de l'âge et voici l'histoire de l'impact de
2 sa mort sur une famille et mon espoir que d'autres familles qui
3 ont subi la même souffrance entre les mains de ce régime barbare
4 peuvent établir une connexion avec ma déclaration et
5 reconnaissent qu'ils ne sont pas seuls dans leur douleur.
6 Ce processus et cette procédure judiciaire, le procès et le
7 jugement qu'elle donnera vont finalement donner à Kerry la
8 possibilité... vont constituer une porte vers la voie de la
9 justice, la reconnaissance et la condamnation des actes commis.

10 [14.24.01]

11 Je pense, Monsieur le Président, qu'on ne peut comprendre la
12 souffrance personnelle que nous avons vécue sans comprendre le
13 contexte familial. Kerry faisait partie d'une famille qui a été
14 déchirée suite aux actions de l'accusé. C'était précédemment une
15 famille proche, aux liens étroits et actifs qui a été détruite
16 avec Kerry à S-21. Avec votre permission, Monsieur le Président,
17 j'aimerais donner une brève description, un bref récit de la vie
18 de ma famille avant cette tragédie.

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 La Chambre fait droit à votre demande. Veuillez continuer.

21 M. HAMILL:

22 Mon frère Kerry était l'aîné d'une famille de cinq enfants dont
23 Esther et Miles Hamill étaient les parents. Kerry a grandi à
24 Whangarei en Nouvelle-Zélande parmi nous, ses frères et sœurs,
25 John, Peter, Sue et moi-même. Nous étions une famille qui adorait

81

1 la nature, qui sortait beaucoup dans la nature. Kerry était très
2 spécial... un enfant très spécial pour mes parents et nous avons
3 une vie extraordinaire et, en tant que l'aîné, Kerry était
4 vraiment un enfant très spécial pour mes parents.

5 Mon deuxième... Le frère qui a suivi, John Hamill, est né 15 mois
6 après Kerry et, lorsqu'ils étaient petits, ils étaient absolument
7 inséparables. Ils passaient leur temps à s'adonner à des jeux, à
8 des aventures et étaient tout le temps dehors.

9 [14.26.01]

10 Monsieur le Président, avec votre permission, j'aimerais que soit
11 affichée une photo à l'écran.

12 M. LE PRÉSIDENT:

13 Je vais demander à l'huissier de bien vouloir projeter la photo à
14 l'aide du rétroprojecteur.

15 (La photo est projetée sur les écrans)

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 Monsieur Robert Hamill, je vous demande de faire attention à ce
18 que la lumière rouge soit bien allumée sur votre micro. Seulement
19 une fois que la lumière est allumée, votre message et votre
20 déclaration peuvent être enregistrés, ceci aux fins du compte
21 rendu d'audience du public et de la Chambre.

22 M. HAMILL:

23 Merci, Monsieur le Président.

24 Sur cette photo, eh bien, vous voyez une image classique de nos
25 jeux d'enfants et nous avons converti le dinghy familial en

82

1 véritable bateau de navigation et vous avez ici la première fois
2 que Kerry était à la barre. Après avoir étudié à l'université,
3 Kerry est allé en Australie pour travailler à Sydney et
4 développer son expertise dans le domaine de la voile. Son
5 objectif était de faire le tour du monde à la voile. Et lorsque
6 le cyclone Tracy a dévasté Darwin en 1974, Kerry s'est rendu
7 là-bas travailler et gagnait suffisamment d'argent de manière à
8 pouvoir s'acheter son premier yacht.

9 [14.28.51]

10 Il a rencontré un Stewart Glass et les deux compères ont décidé
11 d'apporter 50 % du capital permettant à acheter ce yacht. Il
12 s'agissait d'une embarcation de 28 mètres amphidromes du nom de
13 Foxy Lady... d'un sloop amphidrome. Ils ont passé du temps et
14 consacré de l'argent... investi de l'argent à la réparation de ce
15 bateau et à le préparer pour qu'il soit... que le bateau soit
16 apte à la navigation et de manière à ce qu'ils puissent partir à
17 l'aventure. Il a, Kerry, à ce moment-là, rencontré Gail Colley.
18 Gail constituait une partie importante de cette histoire.
19 Et, avec votre permission, Monsieur le Président, j'aimerais
20 parler de cette personne un petit peu plus longuement plus tard.
21 Kerry et Stewart ont fait le tour à la voile de Darwin et ont
22 commencé une série... se sont lancés dans une série d'aventures
23 fantastiques faisant le tour du sud-est asiatique à la voile,
24 gagnant suffisamment d'argent en transportant et en faisant
25 différents petits commerces et en organisant des visites. Kerry

83

1 nous écrivait régulièrement et nous racontait ses aventures
2 passionnantes. À chaque fois qu'une lettre arrivait, lorsque mon
3 père lisait les lettres qu'il recevait de Kerry, des
4 exclamations, des réactions d'amusement, d'enthousiasme
5 surgissaient en lui à la lecture de ces aventures hautes en
6 couleur. De temps en temps, un colis nous parvenait et nous
7 étions, ma sœur et moi-même, ravis et nous sommes... et ils ont
8 ensuite détaillé... Kerry détaillait dans ses lettres la
9 rencontre de Neil et Bob, qu'ils sont montés à bord en tant que
10 passagers payants de Phuket à Penang. Et lorsque Neil et Bob se
11 sont... ils nous ont décrit leurs aventures passionnantes avec
12 Kerry et Gail, ils nous disaient que Kerry et Gail étaient très
13 amoureux. Ils pensaient que les deux allaient se marier,
14 s'établir et avoir des enfants.
15 [14.31.14]
16 La dernière lettre que nous avons reçue de Kerry a été envoyée de
17 Singapore.
18 Vous voyez que, à 26 ans, Kerry s'amusait follement. Lui et Gail
19 planifiaient leur vie, pensaient fonder une famille et tous, nous
20 prenions grand plaisir à écouter les histoires qu'ils nous
21 racontaient dans leurs lettres.
22 La dernière lettre que nous avons reçue de Kerry a été envoyée de
23 Singapore en juillet 1978. Heureusement, Gail avait quitté le
24 bateau à ce moment-là pour rendre visite à sa famille. Kerry et
25 elle pensaient se revoir deux mois plus tard. Nous croyons que

84

1 les hommes se sont embarqués pour Bangkok, mais ont été emportés
2 par le mauvais temps et ont dû s'abriter derrière l'île de Koh
3 Tang.

4 Monsieur le Président, mon avocat m'a dit quelle était la
5 situation concernant la teneur des aveux de S-21. Cependant, avec
6 votre permission, je voudrais ici lire six phrases que l'on peut
7 lire dans les aveux de John Dewhirst.

8 De la perspective de notre famille, il faut comprendre que c'est
9 ce que nous avons lu il y a 30 ans, et cela, à l'époque, nous a
10 affectés grandement. Qu'il s'agisse d'une fiction ou non, c'est
11 ce que nous avons cru, à l'époque, qu'il était effectivement
12 arrivé aux deux hommes.

13 Monsieur le Président, je m'en remets à vous pour ce qui est de
14 cette question.

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 Oui, vous pouvez donner lecture de ces quelques phrases.

17 [14.33.40]

18 M. HAMILL:

19 Merci, Monsieur le Président.

20 Dans ses aveux, donc, John Dewhirst a écrit et raconté comment le
21 bateau avait été attaqué au large de l'île de Koh Tang. Il écrit
22 ceci: "Peu de temps après que la nuit soit tombée, je suis allé
23 en bas pour faire du porridge et, tout d'un coup, un bateau, une
24 embarcation s'est rapprochée du nôtre rapidement. J'allais
25 remonter sur le pont quand ce bateau a ouvert le feu. Je suis

85

1 donc resté où j'étais et j'ai allumé notre lumière de navigation.
2 La canonnière s'est rapprochée et nous a éclairés avec un
3 projecteur. Stuart a essuyé des coups de feu et Kerry l'a aidé à
4 se jeter à la mer avec une bouée de sauvetage. Kerry et moi-même
5 sommes allés sur le côté pour nous mettre à l'abri et attendu que
6 la canonnière vienne nous prendre. Il m'a dit plus tard que
7 Stuart était mort et avait été laissé immergé en mer."
8 Merci, Monsieur le Président. Même si nous ne savons pas les
9 détails précis, les circonstances exactes de la capture de Kerry,
10 nous savons qu'il a été emmené à S-21. Et là, dans le contexte de
11 ce système d'aviilissement et de torture qui avait été mis en
12 place par l'accusé, il ne fait aucun doute que Kerry a souffert
13 au-delà de toute imagination. Et pourtant, malgré ce contexte,
14 malgré la pression pour qu'il succombe à la douleur et au
15 désespoir, les aveux de Kerry sont restés lucides. Cela ressort
16 de ce qu'il a écrit
17 [14.35.08]
18 Il ressort clairement des aveux écrits par Kerry et John Dewhirst
19 qu'ils ont été obtenus sous la torture. Les deux hommes ont écrit
20 des choses manifestement fausses comme quoi ils avaient reçu une
21 formation de la CIA.
22 Et encore une fois, Monsieur le Président, je suis bien conscient
23 que la teneur des aveux n'est pas ici l'objet des discussions
24 devant la Chambre et, à ce stade, si vous le voulez bien, je
25 voudrais simplement relever certains noms qui sont contenus dans

86

1 les aveux et qui nous font croire, à ma famille et à moi-même,
2 que ces aveux sont une fiction pure. Je ne vais pas... Je ne
3 crois pas effectivement que l'on puisse accorder quelque crédit
4 que ce soit à la teneur de ces aveux. Dans ces aveux, Kerry dit
5 (La partie civile s'interrompt)

6 M. LE PRÉSIDENT:

7 Oui, vous pouvez poursuivre.

8 M. HAMILL:

9 Merci, Monsieur le Président.

10 Dans ses aveux, donc, Kerry dit que le colonel Sanders - que l'on
11 connaît bien puisque c'est l'icône de Kentucky Fried Chicken, une
12 chaîne de fast-food populaire -, que le colonel Sanders, donc,
13 était l'un de ses supérieurs. Il avait gardé son sens de l'humour
14 jusqu'au bout.

15 [14.36.43]

16 Il a utilisé le numéro de téléphone de chez mes parents comme le
17 numéro de matricule de la CIA et mentionne plusieurs amis de la
18 famille comme membres de la CIA, ainsi, le colonel Perram était
19 l'instructeur qui enseignait le vol à voile à mon père et le
20 capitaine Dodds est un vieil ami de Kerry qui vit encore
21 aujourd'hui à Whakatane. Il mentionne aussi un Captain Pepper,
22 qui est sans doute une référence à l'album des Beatles et il
23 parle d'un Major Ruse, "Ruse" qui est le mot anglais qui
24 correspond au mot "ruse" en français.

25 Alors, la chose la plus poignante peut-être que l'on peut lire

87

1 dans les aveux de mon frère est la mention qu'il fait de
2 l'instructeur, un certain Monsieur S. Tarr. Le nom de
3 l'instructeur est épelé Tarr - T-A-R-R. Et l'on ne connaît, à la
4 lecture des aveux, que l'initiale de son prénom: "S". Mais S.
5 Tarr est, en fait, le nom de ma mère aimante, Esther. Esther
6 Hamill c'est le nom de ma mère. Ainsi, Kerry envoyait un message
7 à notre mère, un message d'amour et d'espoir. Et c'est un peu
8 comme si, quel que soit le résultat final, c'est lui qui devrait
9 avoir le dernier mot.

10 Environ trois semaines après sa capture, John Dewhirst a signé
11 des aveux, et j'imagine que la signature de ses aveux a marqué
12 l'heure de son exécution. Exactement deux mois après sa capture,
13 mon frère, Kerry Hamill, a lui aussi signé des aveux et j'imagine
14 que ces aveux ont marqué également l'heure de son exécution. Je
15 dis "j'imagine" parce que nous ne savons toujours pas aujourd'hui
16 quand et comment ces deux hommes ont été tués.

17 Monsieur le Président, la dernière lettre de Kerry est arrivée
18 chez nous en juillet 1978. Le silence qui a suivi l'arrivée de
19 cette lettre a été assourdissant.

20 Madame et Messieurs les Juges, il faut que je vous explique
21 l'impact de cette période, l'impact de cette période
22 d'incertitude terrible sur ma famille.

23 [14.39.32]

24 Vous n'êtes pas sans savoir, Madame et Messieurs les Juges, que
25 dans une famille... dans toute famille, tout le monde est lié. Si

88

1 une mère, un père, une sœur ou un frère souffre, tous souffrent.
2 Une famille partage le bonheur et la chaleur. Une famille partage
3 la dépression et le malheur. La souffrance de ma famille est ma
4 souffrance. La désintégration de ma famille est aussi ma
5 désintégration et la douleur de ma famille est ma douleur.
6 Comme je vous le disais, Kerry avait l'habitude d'écrire tous les
7 mois. Ici, les semaines sont passées sans aucun signal de Kerry.
8 Les semaines sont devenues des mois, toujours sans aucune
9 nouvelle de Kerry et, à mesure que le temps passait, nous sommes
10 devenus de plus en plus préoccupés et convaincus qu'il y avait
11 quelque chose de grave qui s'était passé.

12 Me WERNER:
13 Monsieur le Président, je prends note du temps. Je sais aussi
14 qu'à la longueur de la déclaration de mon client, je crois que ce
15 serait un moment opportun pour faire une pause, si vous le
16 souhaitez.

17 M. LE PRÉSIDENT:
18 Oui, je crois que c'est un bon moment pour la Chambre de faire
19 une pause. Par ailleurs, la partie civile pourra profiter de
20 cette pause pour retrouver un peu de son calme. Nous poursuivrons
21 donc l'audition de la partie civile à partir de 15 heures.

22 (Suspension de l'audience: 14h41)
23 (Reprise de l'audience: 15h1)

24 M. LE PRÉSIDENT:
25 Veuillez vous asseoir.

89

1 Nous reprenons l'audience et nous allons poursuivre l'audition de
2 la partie civile, Monsieur Robert Hamill.

3 [15.01.40]

4 Avant de poursuivre, la Chambre voudrait rappeler à Monsieur
5 Robert Hamill qu'il convient de parler lentement de sorte que les
6 interprètes puissent adéquatement interpréter votre déposition.
7 Ainsi, nous comprendrons mieux ce qui est arrivé à votre frère
8 aîné.

9 Je vois que Maître Werner souhaite intervenir. Je vous en prie.

10 Me WERNER:

11 Oui. Merci, Monsieur le Président.

12 J'ai oublié de dire une chose au début. Non seulement, nous avons
13 le certificat de naissance de Kerry Hamill... nous avons les
14 certificats de naissance de Robert Hamill et de Kerry Hamill et
15 tous ces documents seront remis au greffier comme il convient le
16 plus tôt possible.

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 Monsieur Robert Hamill, veuillez poursuivre.

19 M. HAMILL:

20 Oui. Merci, Monsieur le Président.

21 Je voudrais saluer ma femme, si vous voulez bien, pour commencer.
22 Elle n'était pas là au début et elle est maintenant dans la
23 galerie du public. Elle m'a été d'un grand soutien tout au long
24 de ces années.

25 Je voudrais aussi vous dire que j'ai oublié d'afficher une photo

90

1 de mon frère parce que j'étais trop nerveux. Et si vous le voulez
2 bien, Monsieur le Président, je voudrais que soit montrée
3 maintenant cette photo.

4 [15.3.50]

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Je demande à l'huissier de projeter cette photo à l'aide de votre
7 projecteur.

8 M. HAMILL:

9 Merci, Monsieur le Président.

10 Comme je vous le disais, Kerry avait l'habitude d'écrire et
11 d'envoyer des lettres au moins une fois par mois. Là, des
12 semaines sont passées sans aucunes nouvelles de Kerry. Ces
13 semaines sont devenues des mois toujours sans aucunes nouvelles
14 de Kerry. Et à mesure que le temps passait, nous étions de plus
15 en plus inquiets et de plus en plus convaincus que quelque chose
16 de grave s'était passé.

17 Notre maison familiale se trouvait à l'embouchure de la rivière
18 Whakatane, là où le Whakatane se déverse dans l'océan pacifique.
19 Vers la fin de l'année, ma mère, Esther, regardait vers le large
20 et disait: "Ça va. Il nous fera une surprise. Il arrivera pour
21 Noël." Et tous, nous nous attendions presque à ce que le yacht
22 apparaisse à l'horizon à tout moment.

23 Monsieur le Président, comme moi-même, vous vous souvenez sans
24 doute du temps où nous vivions dans un monde qui n'était pas
25 marqué par la communication instantanée, avant qu'il n'y ait des

91

1 téléphones mobiles, l'Internet ou CNN. C'était une époque où on
2 écrivait des lettres et des télégrammes. C'est quelque chose que
3 les jeunes générations aujourd'hui ne comprennent pas, ne peuvent
4 comprendre comment ma famille a attendu, attendait quelque
5 nouvelle que ce soit.
6 [15.06.24]
7 Dans la famille, il y avait un sentiment d'espoir envers et
8 contre tout. Est arrivé Noël 78; Noël 78 est passé; puis le
9 Nouvel An est passé sans aucunes nouvelles de mon frère. C'est le
10 premier Noël que nous passions sans ce bonheur ordinaire. Et le
11 Nouvel An s'est déroulé dans la morosité. Nous pensions seulement
12 à la personne qui manquait, Kerry. Au fur et à mesure que le
13 temps passait, mes parents sont devenus de plus en plus anxieux.
14 Et pourtant, nous espérions toujours de bonnes nouvelles. Mais,
15 profondément, nous pensions tous la même chose, que quelque chose
16 de terrible était arrivée à mon frère. Mon père, Miles Hamill, a
17 écrit dans les ports d'Asie et au Gouvernement néo-zélandais pour
18 demander des informations sur l'endroit où pouvait se trouver le
19 Foxy Lady et pour savoir si on l'avait vu. Il essayait de savoir
20 si des embarcations quelconques avaient fait naufrage dans la
21 région. Mais aucune information intéressante n'a été communiquée
22 à mon père. Quand vous attendez des nouvelles d'un être cher, 16
23 mois; 16 mois, c'est très, très long.
24 Madame et Messieurs les Juges, un an et quatre mois
25 d'incertitude, c'est l'éternité. Il faut moins de temps pour

92

1 concevoir une vie nouvelle. J'avais 14 ans quand Kerry a disparu
2 et 16 ans lorsque nous avons appris la terrible nouvelle. Mais
3 ces deux anniversaires n'ont pas été une occasion de joie.
4 [15.8.29]
5 Attendre sans savoir et espérer tout en craignant le pire a été
6 une épreuve terrible pour notre famille. Je me souviens le jour
7 où un voisin nous a appelés nous disant d'aller chercher le
8 journal local. J'y suis allé avec mon deuxième frère, John
9 Hamill. Je suis allé au kiosque à journaux et je me souviens du
10 regard du vendeur de journaux. Ce jour-là, 16 mois après la
11 capture de Kerry, nous avons appris que Kerry avait été capturé,
12 torturé et tué par les sbires du régime khmer rouge de Pol Pot.
13 Mon frère avait été capturé, torturé et tué.
14 Monsieur le Président, personne au sein du Gouvernement
15 néo-zélandais, à l'époque, n'a jugé utile de contacter mes
16 parents pour leur annoncer la terrible nouvelle. Tout ce que nous
17 avons, c'était cet article de journal, à la une. Nous étions
18 anéantis et tout espoir avait disparu pour toujours.
19 Je me souviens que, plus tard ce même jour, j'étais dans la
20 cuisine avec mon père. J'étreignais mon père et nous pleurions
21 tous les deux pendant un temps qui a semblé très long. C'est le
22 moment de proximité le plus proche que j'ai jamais eu avec mon
23 père. Il m'est difficile aujourd'hui de décrire le sentiment
24 de... d'amour total combiné avec un sentiment de détresse
25 profonde que j'ai partagés avec mon père à ce moment. D'une

93

1 certaine manière, ça été un moment beau, mais consumé par la
2 tristesse et le choc de la tragédie. Jamais dans notre pire
3 cauchemar nous n'avions envisagé pareilles choses pour ce qui est
4 du sort de Kerry. La mort non pas par naufrage, non pas par
5 noyade, non par accident inattendu, mais la mort sous la torture.
6 La mort sous la torture pas quelques secondes, quelques minutes,
7 quelques heures, quelques jours ou quelques semaines de torture,
8 mais la mort à l'issu de plusieurs mois de torture. Et, en
9 l'absence du corps de Kerry, nous avons organisé un service
10 funèbre.

11 Pendant les 12 mois qui ont suivi, mes parents ont essayé de
12 savoir les circonstances de ce qui s'était passé et la raison
13 pour laquelle le Gouvernement néo-zélandais continuait à
14 continuer d'appuyer le régime de Pol Pot jusque dans les années
15 80. En même temps, il doit essayer de maintenir à flot leur
16 affaire qui déclinait et doit essayer d'éviter la faillite.

17 [15.11.36]

18 Monsieur le Président, la vie de notre famille s'est désintégrée.

19 Je voudrais vous décrire comment ma famille a fait face et a
20 peut-être échoué dans son travail de deuil vis-à-vis de la mort
21 de Kerry.

22 D'abord, mon frère John, je suis convaincu que ce qui est arrivé
23 à John est directement lié à la mort de Kerry à S-21 et, en tant
24 que tel, son histoire est un élément important du préjudice causé
25 à ma famille.

94

1 John était d'un an plus jeune que Kerry. Les deux frères étaient
2 très proches. John était un homme extrêmement sensible et qui
3 était capable de nous faire rire aux larmes. Quand Kerry a
4 disparu, le rire de John s'est arrêté. Pendant les 16 mois qui
5 ont séparé la capture de Kerry et la nouvelle de ce qui lui était
6 arrivé, John a été marqué par les signes d'une grave dépression.
7 Je me suis... Je m'étais déjà querellé avec lui, parfois avant,
8 mais ces querelles ont augmenté en nombre et en intensité. Ces
9 querelles sont même devenues violentes.

10 John avait 27 ans, moi, j'avais 16 ans, et la perte de son frère
11 le plus proche a eu un effet dévastateur sur John. Huit mois
12 après que nous ayons appris ce qui s'était passé, mon deuxième
13 frère, John, s'est suicidé en se jetant du haut d'une falaise
14 près de la maison familiale. Mon père, Miles, et mon troisième
15 frère, Peter, ont découvert le corps de John. Ils ont suivi ses
16 traces jusqu'au bord de la falaise et ils ont vu son corps en
17 bas, au pied de la falaise.

18 [15.14.10]

19 Le matin des funérailles de John, je me souviens que ma mère m'a
20 donné des cachets, à moi et à mes autres frères et sœurs, Sue et
21 Peter. J'ai su après que c'était des comprimés de Valium. C'est
22 là un exemple de la manière dont mes parents ne savaient pas
23 comment faire face à leur chagrin. Il y avait très peu d'appui
24 affectif et ils masquaient leurs sentiments en prenant des
25 médicaments. Plus tard, j'ai découvert que mon père avait été

95

1 dans un tel état au cours de la nuit avant ou précédant les
2 funérailles que ma mère avait demandé au médecin de venir.
3 Celui-ci lui avait donné de forts sédatifs. Ces sédatifs ont été
4 suffisants pour rendre mon père... pour faire perdre connaissance à
5 mon père pendant une période de 24 heures qui a suivi. Il ne
6 pouvait pas... Il n'a pas pu... Il n'a pas pu assister aux
7 funérailles de John, son deuxième fils. C'était trop par rapport
8 à ce qu'il pouvait supporter. Je pensais qu'il se blâmait, se
9 blâmait de la mort de son deuxième enfant disparu. Je pensais
10 qu'il ne pouvait pas... Je pensais qu'il sentait qu'il aurait pu
11 faire plus pour les protéger.
12 Kerry, comme son frère John, ont trouvé la mort à l'âge de 27
13 ans. Je pense qu'il est difficile de séparer la mort de John de
14 celle de Kerry et je suis sûr que si la vie de Kerry avait été
15 épargnée, John ne se serait pas donné la mort.
16 Duch, quand vous avez tué mon frère, Kerry, vous avez également
17 tué mon frère, John.
18 [15.17.01]
19 L'effet de ces deux pertes, eh bien, il est impossible de le
20 mesurer. Ces effets ont été... ont complètement anéanti ma famille
21 et je pense à toutes les autres choses qui auraient pu se passer
22 si la vie de mon frère, Kerry, avait été épargnée. C'est
23 impossible de dire ce qui aurait pu être.
24 Ma mère, Esther Hamill, était probablement la personne la plus
25 touchée par la mort de Kerry. Elle pensait tout le temps à Kerry.

96

1 Elle ne pouvait pas communiquer avec nous ce qui se passait en
2 elle. C'était une femme qui était... qui avait beaucoup de sens de
3 l'humour, qui était... qui communiquait avec les gens. Mais tout
4 cela changea lorsque Kerry fut capturé. Je ne l'ai jamais vu
5 pleurer. Elle était tellement forte, mais puisque... étant donné
6 cette force, elle a réussi à retenir sa douleur. La conséquence
7 de cela, c'est qu'elle est tombée malade.
8 Deux ans après avoir... Après ce qui s'était passé, après avoir
9 appris le sort de Kerry, et environ 18 mois après la mort de
10 John, ma mère a été alitée. Elle a été... Elle a souffert
11 d'arthrite douloureuse. Elle a été alitée pendant de nombreux
12 mois. Sa chambre ressemblait à un mausolée. Je pouvais à peine
13 entrer dans la pièce où elle était alitée. Je l'évitais à un tel
14 point que je sentais que je l'avais abandonnée au moment où elle
15 en avait le plus besoin. Elle a dû sentir qu'elle n'avait pas
16 perdu non pas un mais non pas deux, mais trois fils, tellement il
17 y avait peu de soutien de ma part et je ne peux me pardonner de
18 cela. Ça lui a pris des années à regagner son indépendance. Mais
19 même si elle le laissait... ou elle exprimait que très peu, son dos
20 a été une source continue de douleur pour elle. Quelques années
21 plus tard, elle a souffert d'un zona qui est, en fait, une
22 maladie liée au système nerveux. Sa maladie s'est étendue sur une
23 période très longue et il a fallu beaucoup de temps avant qu'elle
24 puisse s'en remettre.
25 Pendant toutes ces années, ma mère a souffert de dépression. Elle

97

1 ne pouvait exprimer les choses de manière à ce que cela puisse
2 être compréhensible. Elle était en colère. Elle était très triste
3 et elle se battait avec mon père. Ma mère a arrêté de continuer à
4 s'engager à vivre et elle a fait de moins en moins et elle a vu
5 de moins en moins ses amies. Elle a opéré un retrait de toute
6 interaction sociale en ville. Et son courage a été illustré
7 lorsque j'avais l'intention de me lancer de mon propre chef dans
8 des aventures, des aventures qui allaient mettre... qui
9 risquaient de mettre ma vie en péril en participant à la première
10 compétition, à la première course à rame... la première traversée
11 de la rame de l'Océan atlantique, et elle m'a dit: "Vas-y, mon
12 garçon." Même si ma mère avait été le témoin de la disparition de
13 ses deux fils, elle a continué à me soutenir malgré cette course
14 qui allait peut-être mettre au péril ma propre vie.

15 [15.21.43]

16 À chaque Noël, ma mère se rendait sur la tombe de John pour y
17 déposer des fleurs et en mémoire à ses deux fils. Ma mère est
18 décédée le 28 juillet 2003, après avoir succombé à une leucémie,
19 le cancer du sang. Elle est morte sans avoir pu être le témoin de
20 tout compte rendu, de toute responsabilité de qui que ce soit
21 vis-à-vis de la mort tragique de Kerry.

22 Mon père, Milt Hamill, a pris très mal le décès de Kerry et de
23 John. Au fil des années, il regardait la télévision et
24 j'entendais... je l'entendais dans la cuisine faisant des tâches
25 ici et là en pleurant en silence. Je savais à ce moment-là qu'il

98

1 avait pleuré pendant une durée très importante. Parfois, maman
2 regardait fixement la télévision et essayait d'oublier le reste.
3 À un certain moment, c'est ce que j'ai fait moi aussi et je n'ai
4 pas offert à mon père ou fait montre de compassion ou d'affection
5 pour une raison que je ne pouvais expliquer. À un moment donné,
6 le moment où nous avons partagé ensemble ce lien étroit, eh bien,
7 c'était au moment où nous avons appris ce qui était arrivé à
8 Kerry. Lui était propriétaire. Il avait son affaire. C'était une
9 affaire qui marchait. Cependant, après la mort de son fils, il ne
10 pouvait plus prendre de décisions efficaces. Après la mort et le
11 décès de John, il a perdu la capacité de fonctionner et de
12 travailler. Il ne pouvait plus prendre de décisions. Il a été
13 forcé à quitter son activité professionnelle trop jeune.
14 Mon père est à présent âgé de 88 ans et il souffre des effets de
15 la maladie d'Alzheimer et ne reconnaît plus les photos de Kerry.
16 Je pense que la douleur de ces 30 dernières années a porté un
17 coup à sa santé, à son état.

18 [15.24.59]

19 Je décris la bravoure et le courage de mes parents à travers
20 cette épreuve. Il y a de nombreux exemples qui illustrent le
21 malheur dans lequel ils se sont retrouvés. Ils ont continué à
22 faire de leur mieux pour être de bons parents pour nous, mais il
23 apparaît très clairement qu'en tant que parent moi-même, ils ont
24 été paralysés par la perte tragique de leur fils.

25 Je me rappelle clairement que John se mettait à me battre, à me

99

1 donner des coups de poings au visage alors que mon père et ma
2 mère étaient à quelques pas de là. Avant la perte de Kerry, ceci
3 aurait été une chose absolument inimaginable et mes parents
4 n'auraient jamais permis un tel comportement, mais ils étaient là
5 à quelque pas de nous et nous étions en train de nous battre. Ils
6 ont permis... Ils ont laissé faire. Ils ont perdu la capacité
7 parentale pendant longtemps et ce qui s'est passé les a paralysés
8 et leur a fait perdre cette capacité de poursuivre et de
9 continuer à être des parents.

10 À l'époque, je ne savais pas quoi faire vis-à-vis de ça, mais
11 peut-être que le manque de réaction, le manque d'action était
12 symptomatique de la psychologie et de la douleur dont ils
13 souffraient et de leur état psychologique, mais ils ont continué
14 pour les enfants qui leur restaient.

15 Mon frère Peter ne souhaite pas que je parle de la torture, du
16 meurtre de Kerry Hamill et du suicide qui a suivi de John. Je
17 souhaite reconnaître Peter. Je comprends ta décision, Peter.

18 [15.27.09]

19 Sue Hamill... Ma sœur Sue Hamill avait 16 ans lorsque Kerry a été
20 arrêté dans son embarcation par les Khmers rouges. Elle avait 18
21 ans lorsqu'elle a appris ce qu'il était advenu de son frère. Sue
22 m'a parlé de cette peur subliminale qu'elle ressent et qui a
23 influencé au cours de ces 30 dernières années de nombreuses de
24 ses décisions et ses choix de vie.

25 Monsieur le Président, avec votre permission, je souhaiterais

100

1 donner lecture d'une ou deux lignes de ce que Sue m'a écrit. Cela
2 ne décrit pas seulement ses sentiments, mais cela résume aussi ma
3 souffrance: "Après le choc, l'incrédulité et la colère, j'ai
4 réalisé tout d'un coup que je ne pouvais rien faire pour ramener
5 Kerry. Il est parti à jamais. Que faire alors? J'ai commencé à me
6 demander comment un être humain pouvait faire quelque chose
7 d'absolument ahurissant, incroyable, à un autre être humain, à un
8 être humain innocent. Quelque chose devait remplir ce vide. Il
9 devait y avoir un espoir, une attente de son retour. Ce qui a
10 rempli ce vide, c'était mon choix, mais je n'ai pas choisi la
11 peur consciemment. Souvent, ça a été souvent avec du recul que ça
12 s'est passé et j'ai compris pourquoi j'ai reporté certains
13 projets, parfois sans jamais les réaliser. Mais, petit à petit,
14 j'ai compris la douleur profonde qui peut provoquer une forme
15 subtile de paralysie. Le temps permet de reprendre, de guérir,
16 mais très lentement."

17 Monsieur le Président, comme je l'ai déjà mentionné, la
18 souffrance et la douleur de mon père, de ma mère, de mes frères,
19 de ma sœur, fait partie de ma propre souffrance.

20 [15.29.34]

21 L'aspect anéantissant de la mort de Kerry, eh bien, constitue la
22 forme de la vie que j'ai vécue. En fin de compte, moi, je ne
23 connais pas le sort de mon frère Kerry. Dans le meilleur des cas,
24 il a été... on lui a bandé les yeux; on l'a emmené à l'extérieur
25 du complexe de S-21 dans un fossé qui avait été creusé; on lui a

101

1 demandé de s'agenouiller et on l'a frappé à la nuque avec une
2 barre en métal; on lui a coupé... on lui a tranché la gorge et
3 ensuite on l'a enterré. Ça, c'est dans le meilleur cas.
4 Malheureusement, Kerry était considéré comme un prisonnier
5 spécial. C'était le type de prisonnier que la division de Duch
6 avait chargé de traiter. Ceci indique que ces prisonniers
7 bénéficiaient d'une attention ou étaient le sujet... étaient soumis
8 à une interrogation spéciale, et lorsque je pense à ça, j'ai mal
9 à l'estomac.

10 Il est possible ainsi que Kerry était toujours en vie, qu'il
11 aurait pu... qu'on lui avait peut-être passé des pneus de voiture
12 et qu'on l'avait enduit de pétrole et qu'on l'avait brûlé vif.
13 Lorsque je pense à ça, à ce qui s'est passé, ce qu'il est advenu
14 de mon frère Kerry Hamill, j'ai un sentiment d'impuissance, de
15 désespoir.

16 Il a été incarcéré. Il a été torturé à S-21. Il a dû horriblement
17 souffrir. Il ne pouvait faire appel vis-à-vis de quelqu'un. Il
18 n'avait personne pour écouter sa douleur, son angoisse. Il n'y
19 avait pas de sortie ni de revendication. Lorsque j'ai essayé
20 d'imaginer de quelle manière mon frère Kerry aurait répondu dans
21 cet environnement, cela me rend malade.

22 [15.31.31]

23 Je sais que Kerry était physiquement et mentalement fort. Il
24 n'aurait pas succombé facilement. Sa volonté de vivre aurait été
25 évidente.

102

1 Monsieur le Président, je voudrais, avec votre permission, vous
2 montrer une dernière photo, la photo qui, selon moi, illustre ce
3 que Kerry a pu subir.

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Je demande à l'huissier de bien vouloir afficher à l'aide du
6 rétroprojecteur la photo, de manière à ce que nous puissions la
7 voir à l'écran.

8 M. HAMILL:

9 Je sais que cette personne n'a peut-être pas été mon frère Kerry,
10 juste un pauvre hère à S-21, mais la manière dont il a été
11 entravé, la manière dont il a été grotesquement battu, la manière
12 dont le sang coule de ses blessures ouvertes là et qu'il continue
13 à résister, la résistance et le combat de cet homme pour
14 s'accrocher à la vie est évident. Il bouge. Il se tient encore.
15 Il s'accoude.

16 Pour moi, Monsieur le Président, il s'agit là de mon frère Kerry
17 Hamill à S-21 dans toute sa beauté. C'est le type d'images qui
18 m'ont hanté depuis l'âge de 16 ans et jusqu'à aujourd'hui. J'ai
19 perdu tellement de nuits de sommeil à me rappeler de cette image.

20 [15.34.14]

21 Ce qui me pose également un problème, c'est la période pendant
22 laquelle Kerry a été détenu à S-21. D'après ce que j'ai été porté
23 à croire, la période la plus longue qu'un prisonnier restait à
24 S-21... témoigne de la période de torture qu'il subissait. D'après
25 ce que je crois comprendre, une fois que les prisonniers avaient

103

1 signé leurs aveux, ils y apposaient une empreinte de leur pouce
2 et, ensuite, ils étaient exécutés.
3 Alors que John Dewhirst a été détenu pendant une période de trois
4 semaines, mon frère a enduré une période beaucoup plus longue
5 dans le complexe. Sa dernière... Ses derniers aveux en date
6 étaient le 13 octobre 78, deux mois jour pour jour après la date
7 de sa capture.
8 Lorsque je pense à la déprédation... à la dégradation, aux
9 violations de toutes sortes qui ont été subies par Kerry, après
10 30 ans, les larmes montent aux yeux, et nombreuses sont-elles et
11 j'essaye de ne pas trop penser à ce qu'il a pu vivre. Je ne peux
12 pas supporter y penser.
13 Je pense que Kerry aurait été très, très en colère, en colère au
14 point de se sentir jusqu'à l'outrage, et je pense que ce
15 sentiment d'impuissance, de désespoir a dû être extrêmement
16 difficile à vivre. Il était inutile de résister. Je me suis
17 demandé comment Kerry a pu se sentir au cours de ces journées en
18 prison, privé d'eau, privé de nourriture, déshumanisé au-delà de
19 ce qu'on peut imaginer, et torturé.
20 L'année dernière, la personne qui s'est présentée aux élections
21 présidentielles, un candidat aux présidentielles américaines,
22 John McCain, a parlé d'incarcération au cours... dans une prison
23 vietnamienne. Il a décrit la manière dont il a perdu la volonté
24 de vivre. Il a tenté de se suicider à maintes reprises. Je me
25 suis demandé si Kerry a essayé de faire la même chose.

104

1 [15.36.45]
2 Aussi difficile qu'il me soit de le dire, je pense qu'à un moment
3 de son incarcération, mon frère a dû penser, a dû espérer se
4 suicider. Cela l'aurait soulagé. Pendant cette période de 16 mois
5 d'absence de Kerry, à l'âge de 14 et 15 ans, je me suis retranché
6 dans l'alcool et je sortais avec mes amis. J'ai essayé de noyer
7 ma douleur dans l'alcool.
8 J'avais 16 ans lorsque j'ai appris quel avait été le sort réservé
9 à mon frère. Dans l'année qui a suivi, j'ai bu de plus en plus,
10 plus fréquemment et de plus en plus. J'étais ivre souvent. Le
11 soir, j'ai développé une capacité de consommer de vastes
12 quantités d'alcool et j'essayais... je participais à des jeux
13 pour voir qui boirait le plus avec des étrangers. Et souvent,
14 j'avais un comportement violent.
15 Avant de perdre Kerry et John, nous étions une famille heureuse
16 mais après, maman et papa ont arrêté toute interaction sociale et
17 cela a affecté nos relations. Les personnes que nous connaissions
18 en tant qu'enfants, nous avons arrêté de rencontrer d'autres
19 enfants et d'autres familles et de voir d'autres familles. Notre
20 famille la plus proche est devenue une petite bulle et nous
21 sommes devenus très réticents à interagir et à communiquer avec
22 les autres.
23 Madame et Messieurs les Juges, je pense qu'une famille, ce n'est
24 pas nécessairement limité aux liens de sang ou de famille, liens
25 familiaux ou par mariage. Il y a souvent des familles par

105

1 circonstance. Il y a deux personnes que je considère comme étant
2 ma famille de cette manière-là et je vous demande, Monsieur le
3 Président, la permission de me permettre de parler de ces deux
4 personnes en particulier à présent.

5 [15.39.24]

6 M. LE PRÉSIDENT:

7 Oui, nous vous y autorisons. Je vous en prie.

8 M. HAMILL:

9 La première de ces personnes est Hilary Holland qui est la sœur
10 de John Dewhirst. Je l'ai contactée il y a trois ans et, depuis,
11 je lui ai rendu visite en Angleterre. Dans l'entre-temps, nous
12 avons constitué un lien fort et nous avons partagé la douleur et
13 Hilary ressent tellement cette douleur qu'elle ne peut pas
14 prononcer le nom de ses frères à haute voix. Dans notre
15 correspondance, Hilary décrit la douleur qu'elle subit et je
16 pense que quelques lignes que j'aimerais... dont j'aimerais vous
17 donner lecture, illustrent ce qu'elle ressent, illustrent
18 également mes propres sentiments - je cite: "Lorsque j'ai appris
19 pour la première fois que mon frère était mort, pendant longtemps
20 après cela, je me suis demandée si c'était possible de mourir
21 suite à une telle douleur. J'arrivais pas à voir comment mon cœur
22 pouvait continuer à fonctionner, comment mes poumons pouvaient
23 continuer à respirer. La douleur physique était tellement intense
24 et la douleur était continuelle, pour moi c'était tout."
25 Cela s'arrêtait là, c'était aussi la manière dont ils avaient été

106

1 tués, la torture. Je pense que c'est déshumanisant, à la fois
2 pour la personne qui subit la torture, mais pour la personne...
3 pour l'auteur de cette torture.
4 [15.41.19]
5 La deuxième personne dont j'aimerais parler, c'est Gail Colley,
6 Monsieur le Président. Il s'agit de la personne que mon frère
7 Kerry aimait. Ces deux personnes avaient des projets de se marier
8 et avaient pour projet d'avoir des enfants. Maintenant, je ne
9 peux regarder une belle photo, j'ai toujours ces deux personnes
10 en tête. Et lorsque Gail a appris la mort de Kerry, elle
11 également n'a pas... a été dévastée, sa vie a été anéantie. Gail ne
12 s'est pas mariée et elle n'a pas eu d'enfants.
13 Monsieur le Président, je souhaiterais, à présent, conclure mon
14 propos. Toute la douleur, toute la souffrance qu'a enduré ma
15 famille, Gail, Hillary et moi-même, a été créée par un homme, par
16 un système de dégradation, d'humiliation et de torture qu'il a
17 créé. Dans le camp de la mort qui était sous sa direction, tout
18 ce chagrin, toute cette souffrance, toute cette peine découle de
19 la destruction d'une vie, de mon frère Kerry, qui était beau. Il
20 s'agissait que d'une vie ici, mais il y a environ de 13000 à
21 20000 histoires comme la nôtre, qui découlent toutes de systèmes
22 et de pratiques ainsi que d'actes que Duch a administrés à S-21.
23 Au niveau personnel, l'intégralité de ce processus a été
24 exigeant, j'ai dû faire monter toutes les mémoires et essayer de
25 prendre du recul vis-à-vis de ces souvenirs. J'ai dû m'asseoir,

107

1 écrire, pour voir ce qui... s'agissant de ce que vous avez fait à
2 ces personnes qui étaient de bonnes personnes et sur la peine, la
3 douleur que vous avez causé.

4 Lorsque j'ai le désir de... Lorsque j'en sens le désir, je peux
5 être extrêmement concentré, je suis dur, je suis déterminé, mais
6 je peux être également frêle et empli d'émotions. Je devrais
7 avoir honte de me comporter de manière aussi faible, mais je ne
8 peux pas m'en empêcher.

9 [15.55.37]

10 La seule... Et je dirais que Duch, moi, j'ai voulu t'écraser de la
11 même manière que toi tu as écrasé d'autres personnes. Au moment,
12 parfois je t'ai imaginé entravé, affamé, fouetté, battu. Je t'ai
13 imaginé... que ton scrotum était électrifié, que l'on te soumettait
14 à des chocs électriques, que tu sois forcé de manger tes propres
15 excréments, que tu sois noyé, immergé, puis que tu sois égorgé.
16 J'ai souhaité que ce soit... que ce soit cela que tu puisses vivre,
17 que cela soit ta réalité. J'ai voulu que tu subisses le même sort
18 qu'a subi... qu'a connu Kerry et tant d'autres personnes.

19 Cependant, alors qu'une partie de moi-même souhaite aller dans
20 cette direction-là, j'essaie de surmonter cela, et ce processus
21 fait partie de cela. Et aujourd'hui, dans ce prétoire, j'essaie
22 de communiquer le poids écrasant de l'émotion, la colère, la
23 douleur du chagrin et je place cette charge pleine d'émotions sur
24 ta tête. Car c'est toi qui a créé cette charge que personne ne
25 mérite et c'est toi qui devrait, toi seul, porter ce poids. C'est

108

1 toi qui devrait subir cela et non pas les familles des gens que
2 tu as tués.
3 À partir de ce jour, je pense que ce que toi tu as fait, ça
4 t'écarte de la race humaine, tu ne fais plus partie de
5 l'humanité. C'est ce que je ressens vis-à-vis de toi. S'il doit
6 résulter quelque chose de ce procès, et au nom de ceux que
7 j'aime, que le monde puisse prendre acte, que le mal qui peut
8 arriver à certaines personnes soit... et que le monde puisse
9 décider que ne rien faire, qu'il n'est pas possible de ne rien
10 faire.

11 [15.47.25]

12 Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Juges, j'aimerais
13 vous remercier de l'occasion que vous m'avez offerte d'exprimer
14 la douleur et la souffrance de moi-même, de ma famille, que nous
15 avons subies vis-à-vis et suite des actions de l'accusé.

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 Maître Werner, je vous en prie.

18 Me WERNER:

19 Monsieur le Président, je ne sais pas comment vous continuez
20 poursuivre, mais mon client souhaiterait poser six questions à
21 l'accusé.

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Monsieur Robert Hamill, vous souhaitez poser des questions à
24 l'accusé? Vous pouvez maintenant le faire, pour autant qu'il soit
25 entendu que l'accusé lui-même peut préférer ne pas répondre aux

109

1 questions. Je vous invite donc à poser vos questions une par une
2 à l'accusé, de sorte qu'il réponde.

3 Souhaitez-vous toujours poser ces questions à l'accusé?

4 M. HAMILL:

5 Oui, Monsieur le Président. Si vous le voulez bien, je voudrais
6 poser quelques questions à l'accusé concernant sa reconnaissance
7 de responsabilités dans les nombreux crimes commis à S-21 et
8 poser donc ces questions à l'accusé par le truchement des juges.

9 M. HAMILL:

10 Duch, j'ai bien conscience que vous plaidez coupable...

11 [15.49.43]

12 M. LE PRÉSIDENT:

13 Un instant, si vous le voulez bien.

14 Monsieur Hamill, vous pouvez poser vos questions à l'accusé par
15 l'intermédiaire des juges et non directement. Ce n'est que quand
16 la Chambre a entendu votre question que la question pourra être
17 posée à l'accusé.

18 Je ne crois pas que vous puissiez vous adresser maintenant
19 directement à l'accusé étant donné votre qualité des parties
20 civiles et j'espère que vous comprenez cela.

21 J'invite l'accusé à s'asseoir et à ne se lever que lorsqu'il
22 répond à une question. Je vous invite aussi à prendre note des
23 questions que Monsieur Robert Hamill s'apprête à poser. La
24 question vous sera posée par les juges du siège. Nous n'allons
25 pas nécessairement répéter la question, mais il convient en tout

110

1 cas que nous approuvions la question qui vous est posée. Est-ce
2 que vous comprenez?

3 Me WERNER:

4 C'est une erreur de ma part, Monsieur le Président, et de mon
5 client. En fait, ce que mon client s'apprêtait à faire, c'était
6 dire certaines choses très brièvement, faire une brève
7 déclaration à l'intention de l'accusé et ensuite poser six
8 questions.

9 [15.51.52]

10 Naturellement, il peut vous dire ce qu'il souhaite dire pour que
11 vous le répétiez à l'accusé. Donc, je le répète: une déclaration
12 très brève de l'accusé... à l'adresse de l'accusé et ensuite, six
13 questions.

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Nous autorisons la partie civile à faire cette déclaration, mais
16 je voudrais rappeler à Monsieur Robert Hamill qu'il convient de
17 s'abstenir d'utiliser des termes qui risqueraient d'être
18 insultants, quels que soient les actes commis par l'accusé, et je
19 pense donc que vous saurez choisir les termes que vous emploierez
20 et que vous n'utiliserez pas cette enceinte dans un esprit de
21 vengeance ou d'insulte, et je fais ici appel à votre sens de
22 l'éthique. Veuillez poursuivre et faire cette déclaration.

23 M. HAMILL:

24 Merci, Monsieur le Président, et excusez-moi s'il y a eu un petit
25 problème de communication. Je reconnais donc le fait que Duch

111

1 plaide coupable. Je suis en colère au-delà des mots, mais par
2 ailleurs, je respecte et je reconnais le plaidoyer de culpabilité
3 de l'accusé. C'est là une contribution petite, mais importante
4 néanmoins pour ce qui est de redresser le tort que l'accusé a
5 causé. Ceux qui n'ont pas plaidé coupable et qui ne reconnaissent
6 pas le préjudice causé par eux méritent doublement notre haine et
7 notre condamnation.

8 [15.54.05]

9 Pour ce qui est des questions que j'ai à poser, je relèverai que
10 l'accusé a prouvé devant la Chambre qu'il a une excellente
11 mémoire. Pendant trois ans, il y a eu moins de 10 occidentaux
12 détenus à S-21 et il semble qu'il n'y ait jamais eu plus de deux
13 occidentaux détenus en même temps. Je voudrais donc demander à
14 l'accusé de bien vouloir répondre à ces questions en toute
15 honnêteté et voici la première question.

16 Monsieur le Président, question que j'adresse à Duch: de quoi se
17 souvient l'accusé pour ce qui concerne mon frère?

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Monsieur l'Accusé, est-ce que vous pouvez répondre à la question
20 de Monsieur Robert Hamill? Vous souvenez-vous du frère de la
21 partie civile et qu'est-il advenu de Monsieur Kerry Hamill, pour
22 autant que vous vous en souveniez?

23 L'ACCUSÉ:

24 Monsieur le Président, les Occidentaux qui étaient capturés et
25 incarcérés à S-21 étaient au nombre de quatre. Je me souviens des

112

1 noms, mais je ne... et je me souviens du nom de l'embarcation,
2 Foxy Lady, parce que Pon m'a appelé pour que je rencontre un
3 jeune Britannique, John quelque chose. Il m'a dit que ce
4 Britannique était très aimable et très poli. Il y avait un
5 traducteur qui interprétait l'entretien. J'ai donc rencontré cet
6 occidental, mais c'est le seul que j'ai rencontré. Il s'agissait
7 d'un Britannique. Je n'ai pas vu Monsieur Hamill.

8 [15.56.40]

9 Monsieur Hamill a écrit des aveux circonstanciés. Je voudrais, si
10 je le peux, dire deux choses à Monsieur Robert Hamill. Un, vous
11 avez tort de supposer que Mom Nai a interrogé Kerry Hamill. C'est
12 Pon qui a procédé à l'interrogatoire. Et deuxièmement, je
13 voudrais redire que la personne qui a tué Kerry Hamill n'était
14 pas Cheam Sour, ce n'est pas lui qui a tué votre frère, Monsieur
15 Hamill. John Dewhirst et Kerry Hamill ont été emmenés et exécutés
16 en même temps et nous avons ordre de réduire leur corps en
17 cendre.

18 Voilà tout ce que je sais pour ce qui concerne le sort de votre
19 frère.

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Monsieur Robert Hamill, veuillez poser votre question suivante.

22 M. HAMILL:

23 Merci, Monsieur le Président.

24 Duch, vous avez dit que John Dewhirst et Kerry Hamill ont été
25 tués en même temps. Je voudrais savoir quand l'exécution a eu

113

1 lieu?

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Est-ce que l'accusé peut répondre à cette question? Vous dites
4 que John Dewhirst et Kerry Hamill ont été exécutés en même temps
5 et nous souhaitons savoir quand. Est-ce que vous vous en
6 souvenez?

7 L'ACCUSÉ:

8 Monsieur le Président, je ne me souviens pas de la date précise
9 de l'exécution, mais pour ce qui est des événements, je peux vous
10 dire que les deux ont fait des aveux. Robert Hamill nous dit que
11 les aveux de Kerry sont postérieurs à ceux de John Dewhirst. Les
12 deux ont été emmenés après l'obtention de leurs aveux.

13 [15.59.52]

14 Voilà tout ce que je peux vous dire.

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 Monsieur Robert Hamill, veuillez poser votre question suivante.

17 M. HAMILL:

18 Merci, Monsieur le Président.

19 Je voudrais savoir s'il y avait une unité spéciale qui s'occupait
20 des étrangers et, si tel était le cas, quelles étaient les
21 procédures appliquées dans le cas d'étrangers.

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Est-ce que l'accusé peut répondre à cette question? Pouvez-vous
24 décrire la procédure appliquée à S-21 pour ce qui concerne les
25 étrangers?

114

1 L'ACCUSÉ:

2 C'est une question très vaste, Monsieur le Président.

3 Le Comité permanent avait confié certaines... une certaine mission
4 à S-21. Il y a eu deux fois des étrangers et S-21, le Comité
5 central... le Comité permanent - plutôt - a décidé que S-21 se
6 chargera de leur interrogatoire et qu'ensuite, ils devaient être
7 exécutés, que leurs corps devaient disparaître, être réduits en
8 cendres.

9 [16.01.38]

10 Il y a eu là un ordre concret du Comité permanent adressé à S-21.
11 Ici, il est difficile de parler d'une politique qui
12 s'appliquerait aux étrangers de façon générale mais, simplement,
13 il y a eu des circonstances particulières et des consignes
14 données dans ce cas particulier.

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 Monsieur Robert Hamill, veuillez poser votre question suivante.

17 M. HAMILL:

18 Merci, Monsieur le Président.

19 Nous avons entendu dire que des Occidentaux ont été brûlés vifs à
20 l'aide de pneus. L'accusé a dit ici à l'audience que cela ne
21 s'était pas passé, mais nous croyons l'inverse. Et vous dites que
22 cela ne s'est pas passé parce que cela aurait été à l'encontre de
23 vos ordres. Toutefois, nous savons au moins qu'il y a eu un cas
24 de viol à S-21, cas dont vous reconnaissez l'existence alors que
25 le viol ait été aussi contraire à vos instructions. Voici donc ma

115

1 question: comment pouvez-vous être sûr à ce point que cet
2 Occidental ou ces Occidentaux n'ont pas été brûlés vifs?
3 M. LE PRÉSIDENT:
4 Est-ce que l'accusé pourrait répondre à cette question?
5 [16.03.19]
6 L'ACCUSÉ:
7 Pour ce qui est des Occidentaux, j'ai toujours dit que l'ordre
8 reçu d'en haut était de les tuer, et ensuite de les brûler. C'est
9 tout ce que j'ai toujours dit et on peut relire mes déclarations
10 faites devant les co-juges d'instruction sur ce point. Je
11 voudrais ajouter que, même lorsque j'ai rencontré Monsieur
12 Christophe Peschoux, j'ai dit la même chose. Cet entretien n'a
13 pas été produit aux débats car la Chambre n'en a pas voulu, mais
14 c'est par la suite que j'ai entendu dire qu'ils avaient été
15 brûlés vifs. Alors j'ai fait des recherches pour essayer de
16 savoir la vérité et des questions ont été posées ici à l'audience
17 sur ce... sur cette question... sur ce point.
18 Huy, notamment, à parler de ce qui avait été dit de faire et Prak
19 Hon a déclaré pour sa part qu'un Occidental avait été brûlé vif
20 sur les ordres de Chhim Sour. Mais c'est là une déclaration qui
21 ne peut avoir beaucoup de poids face au témoignage clair de Him
22 Huy. Quand Chhim Sour a été entendu par la Chambre, lui-même...
23 lui-même n'est finalement peut-être pas membre du personnel de
24 S-21. Il dit que le corps a été brûlé et les restes calcinés du
25 corps ont été abandonnés sur la rue devant l'église. Mais cette

116

1 déposition jette la confusion et, pour moi, n'a pas beaucoup de
2 valeur face aux déclarations de Huy. J'ai déjà dit devant la
3 Chambre que je n'avais pas connaissance encore de gens qui
4 oseraient s'élever contre mes ordres ou enfreindre mes ordres et
5 je le répète aujourd'hui.

6 [16.6.17]

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 Monsieur Robert Hamill, avez-vous encore des questions que vous
9 souhaitez poser? Si oui, veuillez le faire.

10 M. HAMILL:

11 Oui, merci, Monsieur le Président.

12 Je voudrais savoir où... ce que sont devenus les cendres des
13 Occidentaux?

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Est-ce que l'accusé peut répondre à cette question, à savoir ce
16 qu'il est advenu des cendres des Occidentaux incinérés,
17 indépendamment de la question de savoir s'ils ont été brûlés vifs
18 ou non.

19 L'ACCUSÉ:

20 Monsieur le Président, ce que voulait le Comité permanent en
21 ordonnant l'incinération des corps, c'était de se débarrasser de
22 tout élément de preuve et de ne laisser aucune trace - cela, je
23 l'ai expliqué à la Chambre déjà. Le Comité permanent ne
24 souhaitait pas laisser derrière de corps ou de traces des corps.
25 La politique du PCK n'était pas comme la politique de Cuba qui

117

1 échangeait des corps contre des tracteurs ou des bulldozers. Il
2 fallait brûler ces corps pour les réduire en cendres et les faire
3 disparaître. Je le redis encore aujourd'hui.

4 [16.7.55]

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Merci.

7 Monsieur Robert Hamill, vous avez encore une question à poser? Si
8 oui, je vous en prie. Je crois que vous avez déjà posé cinq
9 questions, donc, il vous en reste une.

10 M. HAMILL:

11 Oui, Monsieur le Président, je ne demande pas réparation, je
12 laisse le soin à mes avocats mais je me demande si Duch peut
13 penser à quelque chose de concret qu'il pourrait faire pour aider
14 les victimes, dont ma famille.

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 Monsieur l'Accusé, est-ce que vous pouvez répondre?

17 L'ACCUSÉ:

18 Monsieur le Président, j'aimerais dire à Monsieur Robert Hamill
19 ainsi qu'au peuple cambodgien et à la nation cambodgienne que je
20 ne suis pas à même d'aider qui que ce soit à ce stade. Le mieux
21 que je puisse faire, je l'ai déjà fait dans le cas de Vorn Vet,
22 je me suis incliné devant lui. Il m'a traité d'assassin alors
23 qu'on l'emmenait. Je pense aussi au Docteur Roat Kut que je
24 considérais comme un frère aîné ou encore Chao Seng qui a été
25 détenu pendant longtemps à S-21. Dans leur cas, j'ai pu faire

118

1 quelque chose de concret, mais c'est la seule chose que j'ai pu
2 faire. L'amitié n'était qu'une... n'était qu'une façade et je ne
3 pouvais rien faire à l'époque parce que j'étais trop lâche pour
4 cela. Je n'ai pas osé, à l'époque, aider qui que ce soit.

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 La Chambre voudrait maintenant donner la possibilité à l'avocat
7 du groupe 1 des parties civiles de prendre la parole pour,
8 éventuellement, porter quelques précisions à ce qui a déjà été
9 dit par la partie civile.

10 INTERROGATOIRE

11 PAR Me WERNER:

12 Oui, merci, Monsieur le Président.

13 Q. Monsieur Hamill, est-il vrai que vous êtes allé la semaine
14 dernière au musée de Tuol Sleng?

15 [16.11.24]

16 M. HAMILL:

17 R. Oui, c'est exact.

18 Q. Est-ce que vous pourriez décrire à l'attention de la Chambre
19 le sentiment que vous avez eu lorsque vous êtes allé à Tuol Sleng
20 la semaine dernière?

21 R. Monsieur le Président, ce qui m'a frappé en tout premier lieu
22 quand je suis entré dans les lieux, c'est de voir la prison
23 spéciale et les photos des prisonniers sur leurs lits. Je n'avais
24 jamais vu cela. Je n'avais pas vu les photos du traitement qui
25 leur avait été réservé et ça dépassait toute compréhension.

119

1 C'était abominable. Je n'ai pu m'empêcher de m'identifier à ces
2 prisonniers spéciaux qui, si je comprends bien, appartenaient à
3 l'échelon supérieur à qui on réservait un traitement spécial. Je
4 n'ai pas pu m'empêcher de songer que mon frère a dû aussi être
5 traité de manière spéciale. Comment, je ne sais pas... je ne sais
6 pas exactement. J'ai été ému par la partie civile précédente
7 quand elle a parlé de Tuol Sleng ainsi que de Choeung Ek.
8 Pour ce qui concerne le site d'exécution, je songe maintenant à
9 l'arbre sur lequel on fracassait des enfants. C'est un lieu que
10 j'ai aussi visité et que j'ai trouvé extrêmement pénible à
11 visiter. Mais cela, finalement, est bien pâle par rapport à ce
12 que j'ai vu au bâtiment C ou D, c'est-à-dire les peintures, les
13 toiles de Vann Nath. Pour la plupart, je les connaissais déjà,
14 mais être dans ce bâtiment et voir les toiles originales
15 dépeignant les actes de torture, dépeignant cette déshumanisation
16 des victimes et des prisonniers, dont mon frère, ça a été quelque
17 chose d'extrêmement difficile à vivre, car je ne crois pas que
18 l'on puisse comprendre l'atrocité, l'horreur et la brutalité
19 inhumaine de ce qu'ont vécu ces gens. De voir ces toiles, je me
20 suis un peu rapproché de cette compréhension.

21 [16.15.04]

22 Merci.

23 Me WERNER:

24 Nous n'avons pas d'autres questions à poser. Je vous remercie.

25 M. LE PRÉSIDENT:

120

1 Je demande aux co-procureurs s'ils ont des questions à poser à la
2 partie civile.

3 M. D'ESTMAEL DE WILDE:

4 Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Juges, il est très
5 difficile de prendre la parole après une journée chargée
6 d'émotions, de souffrance, de tristesse et de colère aussi. Nous
7 n'avons pas de questions précises à poser à Monsieur Robert
8 Hamill, mais si vous nous en donnez l'autorisation, j'aurais une
9 seule question qui a trait à ce témoignage à poser à l'accusé.

10 Je vous remercie.

11 [16.16.12]

12 M. LE PRÉSIDENT:

13 Je vous en prie, si vous n'avez pas de questions à poser à la
14 partie civile, la Chambre va donner la parole aux conseils de la
15 Défense. Je m'adresse aux conseils de la Défense. Avez-vous des
16 questions à poser à la partie civile?

17 Me KAR SAVUTH:

18 Je vous remercie, Monsieur le Président. La Défense n'a pas de
19 questions à poser à cette partie civile. Je vous remercie.

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Nous souhaitons donner la possibilité à l'accusé de nous faire
22 part de ses observations s'agissant de l'audition de Monsieur
23 Robert Hamill, partie civile.

24 Monsieur l'accusé, je vous en prie.

25 L'ACCUSÉ:

121

1 Monsieur le Président, je souhaite tout d'abord reconnaître la
2 souffrance de la famille de Monsieur Hamill et de Monsieur
3 Dewhirst qui découle du décès de John et de Kerry à S-21. La
4 souffrance est atroce et exprimée en détails. Effectivement, deux
5 personnes sont mortes à S-21 et deux familles ont souffert, l'une
6 en Angleterre, l'autre en Nouvelle-Zélande. La souffrance du
7 peuple cambodgien est elle aussi immense et la souffrance de ces
8 deux familles constitue un symbole pour le peuple cambodgien pour
9 qu'elle sache que tout le monde... tout le monde sans
10 exceptions... a souffert.

11 [16.18.50]

12 En tant que directeur de S-21, je porte cette responsabilité et
13 je souhaiterais donner l'occasion aux victimes et aux survivants
14 de me pointer du doigt et je n'en serai pas offensé. Ceci est
15 votre droit et je l'accepterai avec tout le respect qui vous est
16 dû. En tant que directeur de S-21, s'agissant de ces crimes,
17 j'ai, à maintes reprises, dit à la Chambre que même si on me
18 lapidait à mort, je ne dirai rien et je ne serai pas déçu ou je
19 n'aurai pas l'intention de me suicider. Cependant, si l'on
20 considère l'histoire de l'humanité, ceux qui n'ont pas réussi
21 dans leur mission comme Van Gogh, le peintre, eh bien, lui a
22 coupé son... s'est coupé l'oreille et, ensuite, il a continué à
23 peindre. Plus récemment, au Japon, un spécialiste s'est suicidé
24 parce qu'il ne pouvait arriver à identifier un effet, un projet.
25 Cette révolution avait pour intention de libérer le pays, mais

122

1 ceci a abouti à un échec total et des millions de personnes ont
2 trouvé la mort. De nombreuses personnes souffrent encore
3 aujourd'hui. Je suis responsable de ces morts, qu'ils me
4 pardonnent ou qu'ils ne me pardonnent pas. Effectivement, je m'en
5 remets à ces personnes et je m'en remets à la Chambre en disant
6 que j'accepte cette responsabilité.

7 Je suis plein de remords et je parle ici du fond du cœur. Et ces
8 mots ne sont pas un prétexte pour quoi que ce soit, ce sont des
9 paroles authentiques qui viennent du fond du cœur. Et je
10 m'incline devant le peuple cambodgien, je suis ici devant cette
11 Chambre pour exprimer cela.

12 [16.21.19]

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Nous arrivons au terme de l'audience d'aujourd'hui.

15 Il en va de même pour l'audition de Monsieur Robert Hamill, la
16 partie civile.

17 Nous allons lever l'audience et nous reprendrons demain matin à
18 partir de 9 heures du matin.

19 Monsieur Robert Hamill, votre audition s'achève à présent. En
20 tant que partie civile, vous pouvez continuer à assister aux
21 débats. Vous êtes libre de vos mouvements pour les audiences à
22 venir.

23 Je demande aux gardes responsables de la sécurité de ramener
24 l'accusé au centre de détention et de le ramener demain matin
25 avant 9 heures.

123

- 1 L'audience est levée.
- 2 (Levée de l'audience: 16 h 22)
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25